

Prévisions budgétaires de Québec

Taxes haussées de 8%

par Denis ANGERS et
Pierre-Paul NOREAU

Les bénéfices de la réforme de la fiscalité municipale s'étant évanouis au terme d'une seule année, les 29,112 contribuables de Québec écopent en 1981 de comptes de taxes en hausse de 8 pour 100, par rapport à ceux qu'ils ont acquittés en 1980.

Tel est l'élément majeur des prévisions budgétaires de \$147 millions qu'a rendues publiques hier le maire Jean Pelletier, lors d'une soirée d'information réunissant 150 citoyens et représentants d'organismes locaux, à l'hôtel de ville de la capitale.

Cette augmentation des redevances municipales permettra en

fait à l'administration Pelletier de prélever \$6,8 millions de plus dans les goussets des payeurs de taxes de la ville, une somme nécessaire pour équilibrer ce nouveau budget qui, hors tout, s'avère être en hausse de \$10,2 millions sur celui de l'année qui s'achève.

Etabli à 11,3 pour 100 pour la ta-

xe foncière et à 10,4 pour 100 pour la taxe d'enlèvement de la neige, l'accroissement de l'effort fiscal imposé aux contribuables de Québec est atténué par la hausse limitée des taxes et service d'eau ainsi que par le maintien, à \$50 l'an, des frais d'enlèvement des ordures.

Par ailleurs, en 1981, les aug-

mentations annoncées hier ne s'appliqueront pas uniformément sur tout le territoire municipal, comme cela était la coutume. A la suite du récent redressement du rôle d'évaluation de la CUQ, les hausses — et parfois même certaines baisses — du relevé de taxes fluctueront en ef-

fet de manière inusitée selon le quartier de résidence du contribuable, ou selon le type de propriété qu'il possède.

C'est ainsi que, d'une part, l'augmentation fiscale sera davantage

(Suite à la page A2, 5e col.)

voir les détails en pages A-3, A-5, A-7

Radio-Canada Emissions perturbées à la TV et à la radio

par Guy DUBE

Les positions se durcissent à Radio-Canada. A l'aube de leur cinquième semaine de grève, les journalistes syndiqués ont dressé une véritable ligne de piquetage, à 6h ce matin, devant les maisons de Radio-Canada à Québec, Montréal et Rimouski, perturbant ainsi toutes les émissions matinales.

Cette volte-face du Syndicat général du cinéma et de la télévision, section Radio-Canada, fait suite aux ruptures de négociations survenues, hier, entre le syndicat et l'employeur.

En fait, il n'y a rien de réglé dans ce conflit qui s'annonce dur et long. Les employés demandent entre autres une semaine de travail de 32 heures, réparties sur quatre jours, et Radio-Canada refuse. Ils demandent en outre un mois de vacances après

(Suite à la page A2, 3e col.)



Après avoir utilisé hier, pour la première fois depuis fort longtemps, des gaz lacrymogènes pour disperser les quelque 400 gardiens de prison qui manifestaient devant l'entrée sud de l'Assemblée nationale, des membres de l'escouade anti-émeute, sur un pied d'alerte depuis les premières heures de l'avant-midi, sont finalement sortis pour décourager les quelques manifestants qui n'avaient pas encore quitté les lieux en fin d'après-midi.

Manif des gardiens de prison

La police sort les gaz lacrymogènes

par Georges ANGERS

La colère des gardiens de prison du Québec a monté d'un autre cran hier alors que la Sûreté du Québec a utilisé des bombes lacrymogènes pour disperser un groupe de quelque 400 d'entre eux qui tentaient de pénétrer à l'Assemblée nationale en fin d'après-midi.

Jusqu'à ce que les policiers utilisent cette tactique, la manifestation qui avait débuté en début d'après-midi s'était déroulée dans l'ordre.

Mais à l'audition du dernier rapport de leur représentant, M. Raymond Pion, qui avait fait la navette tout l'après-midi entre le bureau du ministre Gerald Godin et l'entrée sud de l'Assemblée nationale, les manifestants ont tenté de forcer l'entrée.

Après quelques minutes de bousculades sans gravité, une première bombe lacrymogène était

lancée de l'intérieur de l'édifice sur le groupe de manifestants. Ce fut aussitôt la commotion à laquelle a vite succédé un mouvement de colère.

Des vitres ont alors volé en éclats et des lampadaires ont été fracassés. Les policiers ont répliqué de l'intérieur de l'édifice en lançant cinq ou six autres bombes lacrymogènes jusque sur la Grande-Allée, incommodant de ce fait de simples passants apeurés.

Bilan de l'opération: 13 gardiens de prison légèrement blessés et des dommages matériels impossibles pour le moment à évaluer.

Manifestation prévue

La manifestation des gardiens de prison, la deuxième en deux semaines, était attendue. Très tôt hier matin, tout le dispositif po-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Certains jugent l'intervention soviétique inévitable

La tension monte en Pologne

Pendant que le président américain Jimmy Carter et son secrétaire d'Etat Edmund Muskie adressaient, hier, de solennels avertissements à Moscou contre toute invasion soviétique en Pologne et que le comité central du Parti ouvrier

unifié polonais lançait, hier soir, un sévère et dramatique "appel" à la population, on indiquait ce matin, à Bruxelles, de source proche de l'O-TAN, qu'une trentaine de divisions, soit "plus de 420,000 hommes", sont prêtes à intervenir en Pologne si le

Kremlin le décide et qu'elles pourraient le faire en moins de 24 heures. Selon une source diplomatique occidentale, par ailleurs, les dirigeants hongrois sont actuellement convaincus qu'une telle intervention est "inévitabile".

"Pour l'instant, selon l'O-TAN, aucune décision n'a été prise par la direction soviétique, mais tout est prêt au niveau militaire. Dans les zones occidentales de l'URSS, les troupes sont en état d'alerte avancé". Toutefois, toujours selon l'O-

TAN, la mise en place du dispositif militaire soviétique et le rappel de réserves dans d'autres pays du Pacte de Varsovie constituent peut-être "une menace plus efficace que son application, compte tenu des répercussions très graves pour la dé-

tente qu'entraînerait une intervention".

les détails en page D-1

éditorial en page A-6

L'URSS a 30 divisions en place

Carter met Moscou en garde

jeudi

QUÉBEC ET SA BANLIEUE

L'Association touristique fait ses premiers pas

page A-4

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-17
Arts et spectacles	B-2 à B-4
Bandes dessinées	C-6
Bridge	D-13
Carrières et professions	C-4
Décès	D-18 et D-19
Economie-finances	D-2 à D-6
Editorial	A-6
Feuilleton	D-14
Horoscope	D-12
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-17
Où aller à Québec	B-3
Page documentaire	A-7
Patron	D-16
Pierre Champagne	A-14
Sport	C-1 à C-7
Télévision	B-4

Humour à froid

KIRKLAND LAKE, Ont. (PC) — Il faisait froid dans la maison de M. John Roy quand il y est arrivé lundi, mais il n'était pas question de la chauffer. Un farceur qui s'est fait passer pour Roy avait téléphoné à la compagnie locale de gaz pour dire qu'il ne voulait plus de sa fournaise parce que le gaz coûtait trop cher et qu'il chaufferait désormais au bois. Quand un employé de la Northern and Central Gas Corp. est arrivé chez M. Roy, il était au travail. Une gardienne a essayé en vain de l'atteindre au téléphone. Elle a donc laissé l'homme emporter la fournaise. Un porte-parole de la compagnie a expliqué qu'il s'agissait d'une erreur de bonne foi. A l'avenir, on vérifiera en rappelant le propriétaire. Heureusement pour M. Roy, il possédait aussi un poêle et il a pu chauffer sa maison en attendant le retour de sa fournaise mardi.

Une fraude aurait coûté jusqu'à \$2 millions à l'ass.-maladie

page A-3

Le maire Drapeau dit non à l'Union nationale

page B-1

Napier revit son bon temps

page C-1

météo

Dégagement et venteux à Québec, neige et vent dans l'Est, maximum de moins huit à moins 10. Demain, ensoleillé à Québec et neige dans l'Est.

détails, page D-15

Un présumé voyeur arrêté

Le suspect aurait admis être coupable de 2 effractions

par Michel TRUCHON

Le présumé voyeur arrêté hier matin près des plaines d'Abraham aurait avoué aux policiers, hier soir, s'être introduit par effraction dans deux maisons de la rue de Bernières où habitent des jeunes femmes seules, soit dans la nuit du 25 novembre et hier matin.

Ce Québécois de 25 ans, éclairagiste d'une troupe de théâtre, qui correspond sur plusieurs points, moustache exceptée, au portrait robot du voyeur pyromane à qui on impute neuf incendies allumés à la haute ville depuis le mois de septembre, devait comparaître en fin d'avant-midi aujourd'hui devant le Commissaire aux incendies, le notaire Cyrille Delage.

On se souvient que, la semaine dernière, une jeune femme s'était trouvée face à face avec un individu qui avait forcé la porte de son appartement, aux petites heures du matin. Les hurlements de la femme avaient fait fuir ce curieux visiteur. Les enquêteurs supposaient alors que l'homme pouvait bien être le

voyeur pyromane qu'ils cherchent à attraper depuis deux mois.

L'individu arrêté hier aurait récemment été remis en liberté après

avoir purgé plusieurs mois d'emprisonnement pour s'être introduit par effraction dans une maison et avoir attenté à la pudeur d'une jeune femme, à Montréal. Il était en liberté conditionnelle jusqu'à 1983.

Les policiers, qui le détiennent depuis hier matin sous l'inculpation de s'être introduit par effraction dans une maison d'habitation dans l'intention de commettre un acte criminel, ont procédé hier soir à une confrontation entre le suspect et divers témoins qui ont affirmé avoir aperçu le voyeur de la haute ville.

Rien n'a été divulgué de cette séance d'identification. Selon un policier, le suspect mesure 5 pieds et 9 pouces, pèse 155 livres et ressemble à l'individu dont le portrait robot a été tracé à la suite de divers témoignages.

C'est à la suite d'appels téléphoniques de certains citoyens de la rue de Bernières qui signalaient qu'un homme avait brisé des fenêtres à l'arrière de maisons de cette rue que les policiers sont intervenus.

(Suite à la page A2, 1re col.)



L'individu arrêté hier ressemblerait, moustache exceptée, au dernier portrait-robot du voyeur pyromane de la haute ville.

CONCOURS
«Je m'abonne au
SOLEIL»

A gagner
\$23,000
en prix

4 GRANDS PRIX:

• Un voyage de 10 jours pour deux (2) au Club Med de ITA-PARICA au BRÉSIL

• Une PLAQUETTE D'OR de 5 oz d'une valeur de plus de \$4,000

• Ademco Location offre deux (2) voitures de marque Buick Régat, prêtées pour une période de 24 mois

LE SOLEIL
647-3333

La police... (Suite de la première page)

licier était en place autour des édifices gouvernementaux sur la colline parlementaire ainsi qu'à l'intérieur de ces mêmes édifices. L'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec avait également été mandée et était sur un pied d'alerte dans un des édifices de la colline parlementaire depuis les premières heures de l'avant-midi.

Les manifestants devaient normalement arriver à Québec vers dix heures hier matin mais ils ne sont arrivés qu'en début d'après-midi ayant été retardés sur la route 20 par les mauvais temps.

La plupart des manifestants arrivaient de Montréal et des environs. Aucun gardien d'Orsainville ne participait à la manifestation.

Atmosphère lourde

Lorsqu'ils se sont regroupés à l'édifice de la CSN sur le boulevard Charest après la manifestation, l'atmosphère était à l'orage. Les dénonciations des policiers de la SQ, du PQ, du ministre Bédard voire du système capitaliste, se succédaient à qui mieux mieux, expression verbale d'une colère extrême.

Plusieurs voulaient retourner immédiatement sur la colline parlementaire répondre coup pour coup aux assauts des policiers de la SQ. D'autres proposaient le débrayage général, d'autres l'occupation des prisons.

C'est finalement avec beaucoup de difficultés que les leaders

Le suspect...

(Suite de la première page)

vers 5h10 hier matin, et ont surpris le suspect dans le portique d'une maison.

Deux vitres, derrière les numéros civiques 12 et 60 de Bernières, avaient été fracassées. L'un de ces appartements est occupé par une femme seule qui n'était pas sur les lieux au moment de l'effraction.

La police de Québec a déclaré hier qu'il ne fallait pas trop rapidement sauter aux conclusions et affirmer que c'était le voleur pyromane qui venait d'être appréhendé.

Mais, de dire le sergent André Tremblay, du service des relations publiques de la Sûreté municipale, il ne fait aucun doute que c'est un voleur qui a été arrêté hier matin.

Vaste enquête

L'enquête que mènent depuis plusieurs semaines les sergents-détectives Jacques Simoneau et Gilles Bélanger de même que les enquêteurs du Commissariat des incendies porte sur neuf incendies criminels dont sept répondent à un scénario commun.

Il s'agit de feux allumés dans des appartements inoccupés où vivaient de jeunes femmes seules ou de jeunes couples. A chaque endroit, des traces d'effraction ont été relevées et le feu a pris naissance dans un lit ou un divan.

Le premier des incendies criminels imputés au voleur de la haute ville s'était déclaré au Drugstore Livernois le 26 septembre. Deux autres feux avaient suivi le 1er octobre, au 879 Bougainville et au 1043 Bourlamaque.

C'est à la suite de deux autres incendies criminels, le soir du 16 octobre, au 1070 Bourlamaque et au 180 de Bernières, que l'on commença à parler de pyromane.

Autre incendie criminel le 21 octobre au 2 Sainte-Angele. Déjà, on supposait que le pyromane était un voleur frustré de ne pas apercevoir ceux qu'il surveillait et qui mettaient le feu par dépit.

Puis, le 23 octobre, c'était le drame. Ce jeudi matin, les pompiers dé-

du groupe de manifestants ont réussi à les persuader de reprendre les autobus spécialement nolisés pour rentrer chez eux.

"C'est pas normal qu'on ait à se battre comme ça pour avoir le droit d'avoir le syndicat qu'on veut", a lancé le président de l'Union des agents de la paix en institutions pénales du Québec, M. Raymond Pion.

Depuis qu'ils ont déposé leur requête, le 1er août dernier, en vue de se désaffilier du Syndicat des agents de la paix de la Fonction publique du Québec, les gardiens de prison se sont butés à un mur du côté du gouvernement.

La semaine dernière, lorsqu'ils ont été avisés par le ministre de la Fonction publique, M. François Gendron, que le gouvernement refusait de leur accorder l'accréditation qu'ils réclamaient, les gardiens de prison ont annoncé qu'ils entreprendraient des moyens de pression pour forcer le gouvernement à réviser sa position.

Une porte était cependant encore ouverte: le gouvernement proposait en effet de mettre sur pied un comité dont le mandat serait d'évaluer les conséquences de l'octroi d'une nouvelle accréditation syndicale aux gardiens de prison sur les autres groupes d'employés de la fonction publique québécoise.

Après une rencontre mardi entre M. Pion de et le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, au bureau de ce dernier à Montréal, les dirigeants du

couvraient le cadavre de France Lachapelle, ligotée dans son lit où on avait mis le feu. Elle avait été poignardée et étranglée. Les avis restent partagés quant au responsable de cet incendie. Certains enquêteurs disent que c'est l'oeuvre du voleur tandis que d'autres ne voient aucun lien avec la série d'incendies criminels, pensant que le meurtrier a mis le feu pour tenter de camoufler son crime.

Les deux derniers incendies au compte du voleur se sont produits le 1er novembre, un samedi, au 805 Murray et le 12 novembre au 714-716 Sainte-Clair.

Pas encore de rapprochement

Hier soir, rien ne permettait aux policiers de relier l'individu arrêté hier à cette série d'incendies, si ce n'est sa ressemblance avec le suspect.

Le porte-parole officiel de la police soulignait hier après-midi qu'il s'agit cependant là de l'une des pistes les plus sérieuses sur lesquelles les enquêteurs aient eu à se pencher depuis le début de cette affaire.

Le sergent André Tremblay faisait remarquer que rien ne pouvait être négligé et que la police ne pouvait se permettre de prendre la moindre chance. C'est pourquoi les dizaines d'appels qui parviennent chaque jour à la centrale de police sont étudiés avec attention.

A chaque moment de la journée, des gens téléphonent pour dire qu'ils ont vu un individu correspondant à la description du voleur de la haute ville. Cette forme de délation est d'ailleurs encouragée par les policiers qui demandent à la population de leur signaler tout détail pouvant aider dans leur enquête.

Au début de leurs recherches, les détectives déplorait que les gens aient connaissance d'incidents ou même d'agressions et qu'ils n'en parlent pas à la police.

nouveau syndicat laissent savoir qu'ils seraient disposés à donner leur accord à la création d'un tel comité spécial dans la mesure où des délais courts seraient donnés à ce comité pour qu'il fasse rapport.

Selon M. Pion, le ministre Bédard a refusé de s'engager face à la proposition des dirigeants du syndicat et la manifestation a été maintenue.

Hier, les gardiens de prison ont soumis leur proposition au ministre Gérard Godin, qui les avait antérieurement appuyés dans ce dossier; ce dernier s'est dit prêt, selon M. Pion, à s'engager à ce qu'un tel comité commence à siéger dans huit jours au plus tard, mais n'a pu s'engager à fixer un délai pour que ledit comité fasse rapport.

C'est cette dernière réponse du gouvernement que M. Pion a transmise en fin d'après-midi aux gardiens qui étaient restés dehors tout l'après-midi et c'est cette réponse qui a mis le feu aux poudres.

Emissions...

(Suite de la première page)

un an de travail, et Radio-Canada refuse.

La société a, par contre, déposé des offres salariales de 7.5 et de 8 pour 100 pour la première et deuxième années de la convention collective. Le syndicat a refusé.

La société se dit cependant prête, malgré la rupture, à négocier une compensation sur la sécurité d'emploi des employés temporaires, sur les congés de maternité ainsi que sur les congés de ressourcement.

Habituellement, et cela depuis le début du conflit, une ligne de piquetage symbolique laissait savoir au public qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond à Radio-Canada. Les deux ou trois journalistes syndiqués ne forçaient pas la note et les

Interrogé sur la suite des événements d'hier, M. Pion a déclaré que les gardiens intensifieraient leurs moyens de pression à l'intérieur des prisons mais qu'il était tout à fait hors de question qu'il y ait débrayage général.

Les transferts des détenus entre le centre Parthenais et le palais de justice de Montréal, qui se faisaient au ralenti depuis jeudi dernier, se feront encore davantage au ralenti à partir d'aujourd'hui, par exemple.

M. Pion, appuyé en cela par les quelque 400 gardiens présents à l'édifice de la CSN, a par ailleurs mis en garde les autorités contre toute tentation de prendre des mesures disciplinaires contre des gardiens.

"S'ils touchent à un seul gardien, c'est à tous les gardiens qu'ils toucheront", a lancé le dirigeant syndical.

M. Pion n'a finalement pas écarté la possibilité qu'une troisième manifestation des gardiens de prison devant l'Assemblée nationale ait lieu dans un avenir rapproché.

techniciens et animateurs travaient aisément cette ligne presque imaginaire.

Ce matin, dès 6h, les syndiqués, mécontents, étaient plus nombreux sur les terrains de la société, si bien que les techniciens et animateurs ont refusé de franchir cette ligne.

Les émissions d'information du matin n'ont pas eu lieu comme à l'accoutumée, tant à la radio qu'à la télévision.

Vers 9h, les syndiqués levaient l'ancrage. Les employés non en grève pouvaient pénétrer dans l'édifice. Les émissions reprenaient graduellement. Les patrons, petits et grands, reprenaient également leurs sièges.

Taxes haussées...

(Suite de la première page)

sentie dans les districts plus récents de la capitale: Duberger, Les Saules, Neufchâtel et - plus qu'ailleurs - Charlesbourg ouest. Dans ces quartiers nés des fusions de l'administration Lamontagne, l'accroissement de la valeur au rôle a en effet largement dépassé celui enregistré dans la partie plus ancienne de Québec. C'est par exemple le cas des immeubles sis à Duberger, en hausse de 49.6 pour 100 après le redressement, comparés à ceux de Saint-Roch où la même opération ne résultait qu'en une augmentation de 12.6 pour 100.

D'autre part, là aussi à cause de la mise à jour de l'évaluation, les prochaines hausses de taxes varieront selon le type d'immeuble considéré. Dans cette optique, elles devraient toucher davantage les propriétaires d'édifices de moins de 4 logements, soit 62 pour 100 de l'ensemble des contribuables de Québec. Ces contribuables feront d'ailleurs, dans une large part, les frais de l'augmentation décrétée hier.

Une moyenne établie pour l'ensemble de la ville indique par exemple que le propriétaire-type d'une maison unifamiliale verrait ses taxes augmenter de 11 pour 100 en 1981 alors que celui d'une maison à deux ou trois logements subirait une hausse supérieure, à 15 pour 100. Et ce, malgré l'instauration d'une nouvelle formule de "crédit fiscal municipal" qui leur vaudra respectivement des rabattements de 10 et de 5 pour 100.

A Québec, en 1981, le "crédit municipal" signifie donc l'apparition de trois taux de taxation foncière, au lieu d'un seul comme précédemment. Ces taux se lisent comme suit: général, \$2.53 par \$100 d'évaluation; unifamilial, \$2.28; duplex ou triplex, \$2.41. Les mêmes proportions seront également appliquées à la taxe d'eau, fixée respectivement à \$0.56, \$0.51 et \$0.53 par \$100.

Réaménagement obligatoire

Ces crédits fonciers suivent la récente adoption, par l'Assemblée nationale, de la loi 12. Cette dernière stipule que, pour se prévaloir de ce type de rabatement fiscal, les municipalités doivent porter au taux maximal la taxe d'affaires prélevée sur leur territoire.

C'est pourquoi, en 1981, le taux de cette taxe connaîtra une hausse spectaculaire de 23.6 pour 100. Cette mesure, génératrice de revenus supplémentaires de \$2.9 millions, affecte directement les 6,000 commerçants et boutiquiers de la capitale. Son impact est cependant atténué par le fait qu'elle peut faire l'objet d'un remboursement partiel, dans le cas des commerces dont la valeur locative est inférieure à \$30,000 par an. Ce qui est le cas de 94 pour 100 des établissements situés dans la cité de Champlain.

Dépenses et revenus

Comme à l'habitude, dans le budget d'hier, c'est par ailleurs le service de la dette de la municipalité qui se gagne la part du lion au chapitre des dépenses, à \$26.9 millions. Sont les dépenses de la police (\$14.8 millions), les travaux publics (\$11.3 millions), la protection contre l'incendie (\$10.5 millions). Fait révélateur du cachet d'austérité marquant ces prévisions, tous ces services "gobeurs de fonds" se voient à peu près octroyer les mêmes disponibilités financières qu'en 1980.

Pour ce qui est des revenus de la ville, ce sont les contribuables qui fournissent le plus: \$80 millions. Devenus meilleurs payeurs avec la réforme fiscale provinciale et la loi C-4 fédérale, les divers gouvernements y vont quant à eux de \$34.9 millions. Reste encore le revenu de la taxe d'affaires locale, à \$15 millions, que suivent les rentrées de "source locale", tels les amendes et contraventions, les droits sur les divertissements, les intérêts sur les taxes impayées (\$11.2 millions).



la blouse Christian Dior pure soie,

exclusive à simons, monogrammes C.D. sur impression jacquard, boucle au cou, blanc, gris perle, noir, 6 à 14 \$195.

la maison **simons** disponibles à Ste-Foy



l'ensemble en tricot,

pour les soirs de Fêtes vaporeux, la camisole complétée par le cardigan à l'encolure bordée de plumes couleurs, exclusif à simons, noir, p.m. \$240

la maison **simons** disponibles à Ste-Foy



en exclusivité, la collection « Skimer »,

importée de France, la combinaison de ski alpin, ton pastel, taille couissée, multi-poches, fermeture glissière asymétrique, col montant avec patte d'attache, rose pâle, bleu pâle, fuchsia, 38 à 42 \$495.

disponible à Ste-Foy seulement

la maison **simons**



les tricotés main,

de haut en bas,

le pull tricot pointelle souligné de côtes, mélange mohair, col rond boutonné au dos, exclusif à simons, rose, gris, blanc, p.m. \$170

le cardigan pure laine, taille couissée, petit col, rose, lilas, p.m. \$160.

disponibles à Ste-Foy

la maison **simons**

magasinez à nos magasins de Québec et Place Ste-Foy, ouverts les jeudi et vendredi jusqu'à 21h et le samedi jusqu'à 17h.

le mot du jour

Made in USA

Il n'y a pas unanimité dans le titre provisoire de "Président-élect" (président-élu) de Ronald Reagan. Il y aurait bien futur président, mais il pourrait y avoir confusion. Pourquoi ne pas dire le nouveau président?

Pierre BELLEAU

LOTO-SELECT

0-2-9-4

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

8-7-0

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Cœur de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

vente de bijoux en or
50% de réduction
pour un cadeau de Noël qui à coup sûr plaira, un choix de bijoux en or, chaînes, bracelets, boucles d'oreilles, épingles, offerts dans une variété de styles.

la maison **simons**

Québec sera appelé à proclamer son droit à l'autodétermination

(D'après LE SOLEIL et PC) — L'Assemblée nationale sera appelée à proclamer solennellement l'existence au Canada d'une société nationale distincte ainsi que le droit du Québec à l'autodétermination.

C'est le coup d'éclat que réservait hier le premier ministre René Lévesque alors qu'il clôturait en Chambre le débat sur le message inaugural.

M. Lévesque a affirmé que deux

choses fondamentales devront être proclamées officiellement par les parlementaires québécois "avant les échéances", soit qu'il existe au Québec un peuple distinct qui possède des droits inaliénables "qui survivent à tout politicien", dont celui de disposer de lui-même.

"Le 20 mai n'a pas été la fin de l'histoire, de mentionner M. Lévesque, ce droit appartenait d'ailleurs au Bas-Canada en 1867."

En faisant cette déclaration à la

toute fin de sa réplique au débat sur le message inaugural qu'il avait prononcé le 5 novembre dernier, le premier ministre s'est toutefois bien gardé de préciser quand et comment l'Assemblée sera appelée à se prononcer de la sorte.

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charbon, s'est montré tout aussi discret, se refusant à dire si le droit du Québec à l'autodétermination sera affirmé sous la forme d'une motion proposée par le

gouvernement ou si l'on ressortira sous une forme ou une autre le projet de loi présenté jadis par M. Fabien Roy.

M. Charbon a déclaré qu'il fallait prendre les étapes une par une, les deux prochaines étant le conseil national qui se tiendra à Montréal en fin de semaine et la commission parlementaire qui s'ouvrira à Québec mardi prochain.

Comme l'a indiqué un député du parti ministériel, il ne fait aucun

doute que la déclaration du premier ministre permettra de réduire quelque peu la tension qui s'annonçait forte au conseil national, alors que plusieurs militants commencent à s'interroger sérieusement sur la détermination réelle du gouvernement à poursuivre l'objectif qui avait présidé à la naissance du Parti québécois.

Il est peu probable que ce débat se déroule avant les Fêtes car l'horaire de fin de session est déjà fort chargé.

La présentation d'une telle motion replongerait sans doute les libéraux dans la position difficile qu'ils ont défendue tout au long du débat sur la motion d'opposition au plan Trudeau.

Des chiffres arrangés

Dans sa réplique au chef libéral, M. Claude Ryan, le premier ministre Lévesque a vivement reproché à l'opposition officielle de noircir délibérément la situation, de faire de la démagogie, et de se comporter, chaque fois que les intérêts du Québec sont en jeu, comme une succursale d'Ottawa.

Il a repris systématiquement plusieurs des données du chef libéral pour démontrer que "l'on a arrangé les chiffres" relevant même une erreur de calcul de ce dernier.

Selon M. Ryan, le nombre d'assistés sociaux s'est maintenu à 18 pour 100 sous l'administration libérale mais cette moyenne est grimpée à 22 pour 100 avec le PQ. Or, en utilisant les mêmes chiffres que le chef de l'opposition, M. Lévesque constate que ce pourcentage est toujours de 18 pour 100, ce qui lui fait dire que "M. Ryan ne sait pas compter".

Au niveau de l'emploi, d'ajouter M. Lévesque, on compare la situation entre 1977 et 1980 au Québec à celle du Canada entre 1961 et 1980, tandis qu'au niveau du déficit migratoire, le Parti libéral souligne qu'il a été de 56.500 entre 1977-1980 en oubliant de préciser qu'il se situait à 58.000 en moyenne entre 1966 et 1976.

Ce qu'on oublie également de dire, selon M. Lévesque, c'est que la croissance économique du Québec a été inférieure à celle du Canada de 1970 à 1976, mais que depuis 1977, la situation a été renversée.

Après avoir relevé ces exemples, M. Lévesque a reproché aux libéraux de se rallier au "chef unique à Ottawa" dans chaque dossier qui intéresse le Québec. Il a cité Nordair, l'achat de chasseurs F-18, ainsi que Gros-Cacouna.

"Il n'est donc pas étonnant que Trudeau vienne implorer les Québécois de voter pour le Parti libéral car il les a tous dans sa poche", de lancer M. Lévesque.

Rapatriment unilatéral

Ryan somme Ottawa de mettre un terme à sa "course folle"



UPC

De passage hier dans la capitale fédérale, M. Claude Ryan a déclaré qu'Ottawa devrait impliquer les provinces dans les négociations constitutionnelles.

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement fédéral doit arrêter sa "course folle" et inviter les provinces à négocier une charte des droits et une formule d'amendement constitutionnel, a déclaré hier le leader libéral Claude Ryan.

Devant les membres du cercle de presse d'Ottawa, le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale a souligné que la décision d'Ottawa d'agir unilatéralement ne conduira pas à la confiance mutuelle entre le fédéral et les provinces, peu importe qui gagnera la bataille judiciaire engagée par six provinces.

M. Ryan s'est dit en outre beaucoup plus inquiet de la montée du séparatisme dans l'Ouest qu'il ne l'a jamais été en dix ans au Québec.

"L'histoire de l'Ouest et leurs revendications économiques alimentent des passions qui pourraient rapidement devenir explosives", de dire M. Ryan.

Le chef libéral a suggéré que le gouvernement fédéral laisse tomber son projet de charte des droits, ainsi que l'article qui consacre la prépondérance fédérale en matière d'amendement constitutionnel.

M. Ryan a soutenu que la charte des droits est un objectif louable en soi, mais, a-t-il ajouté, elle soulève des objections dans la grande majorité des provinces, notamment au chapitre des droits linguistiques.

Si la clause du bilinguisme officiel n'est pas étendue à l'Ontario, je ne comprends pas pourquoi elle devrait être imposée au Québec et au Manitoba, a affirmé M. Ryan.

"Mieux vaut dans ces circonstances, remettre l'ouvrage sur le métier et en différer l'approbation jusqu'au jour où celle-ci pourra se faire dans des conditions plus propices", a dit M. Ryan.

Quant à la procédure d'a-

mendement, le leader libéral affirme qu'il préfère la formule dite de Victoria, mais soutient qu'à défaut d'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces, on devrait songer à soumettre la question à la population comme le suggère le projet de résolution du gouvernement Trudeau, en prévoyant toutefois une formule conjointe fédérale-provinciale, "pour respecter intégralement le principe du fédéralisme et permettre que les modalités et le contenu d'un éventuel référendum soient l'objet d'un accord entre les deux ordres de gouvernement".

Par ailleurs, M. Ryan a déclaré que le débat constitutionnel actuel met non seulement en cause les philosophies "séparatiste" et "fédéraliste", mais aussi deux conceptions du fédéralisme canadien, "qui s'affrontent pacifiquement".

"Le projet fédéral de réforme constitutionnelle traduit fidèlement la conception de M. Trudeau, laquelle tend à accroître la prépondérance fédérale.

"Aux yeux de ceux qui adhèrent à une conception plus nuancée de l'intérêt national, ce projet est inacceptable dans sa forme actuelle, parce que le développement constitutionnel devrait se faire au Canada suivant la voie du fédéralisme", a affirmé M. Ryan.

Le leader libéral a expliqué par ailleurs qu'il n'avait pas jugé "opportun" de se présenter devant le comité parlementaire qui étudie le projet de résolution à Ottawa, parce que, a-t-il dit, c'est le gouvernement québécois qui demeure le porte-parole légal en la matière.

On pourra réexaminer notre position à cet égard à la lumière de la décision de prolonger les travaux du comité du 9 décembre au 6 février, a dit M. Ryan.

Des denturologistes auraient frustré l'assurance-maladie de \$2 millions

par Michel TRUCHON

La Sûreté du Québec a démantelé hier un réseau de fraude chez certains denturologistes de la région de Québec qui auraient frustré la Régie de l'assurance-maladie de sommes pouvant atteindre les \$2 millions au cours des trois dernières années.

C'est à la suite d'une enquête qui durait depuis six mois que les membres de l'escouade des crimes éco-

nomiques du district de Québec, assistés d'enquêteurs de la RAMQ et du ministère des Affaires sociales, ont effectué hier matin une série de perquisitions chez une quinzaine de denturologistes de la région de Québec.

Selon l'agent Pierre-Yves Bourgault, du service des relations publiques de la Sûreté du Québec, certains de ces denturologistes auraient fait de fausses réclamations à la Régie de l'assurance-maladie pour des

sommes dépassant les \$500.000 chaque année et ce depuis deux ou trois ans.

Formules achetées

D'après la SQ, la façon de procéder des fraudeurs était relativement simple. Un réseau de complices faisait la tournée des tabernes pour rencontrer des assistés sociaux et leur achetaient, pour une somme indéterminée, les formules de remplacement de prothèses den-

taires que leur fournit le ministère des Affaires sociales.

Ces formules étaient par la suite revendues à certains denturologistes qui réclamaient à la Régie de l'assurance-maladie le paiement de prothèses dentaires présumément confectionnées d'après ces ordonnances. Inutile de préciser que les prothèses en question n'étaient jamais fabriquées, ce qui signifiait un revenu substantiel pour les fraudeurs.

Une quarantaine de policiers et d'enquêteurs ont participé aux perquisitions faites hier matin dans les bureaux et maisons de 15 denturologistes de la région. Des formules du ministère des Affaires sociales, des relevés d'honoraires et d'autres documents ont été saisis à cette occasion.

Toute cette paperasse sera étudiée attentivement et des accusations devraient être portées sous peu contre les denturologistes fau-

Pelletier coupe partout

par Denis ANGERS et Pierre-Paul NOREAU

Malgré un taux d'inflation de 10,45 pour 100, les autorités municipales de Québec sont parvenues à limiter la croissance des dépenses à 7,5 pour 100 pour finalement produire un budget d'austérité pour l'année 1981.

C'est sous cet angle que le maire de la capitale provinciale, M. Jean Pelletier, a présenté hier à ses contribuables les prévisions des revenus et des dépenses pour la prochaine année.

Sur la hausse totale de 7,5 pour 100, plus de la moitié des dépenses soit 4,4 pour 100 est imputable à des augmentations incompressibles acquises par les employés de la ville en salaires et avantages sociaux. Il ne reste qu'une mince marge de manœuvre de 3,1 pour 100 pour tout le reste.

"Le fardeau fiscal des Québécois étant déjà très lourd, nous avons délibérément décidé de restreindre au maximum la croissance des dépenses publiques pour contre les effets néfastes de l'inflation pour le contribuable," expliquait M. Pelletier.

Cette position a pour effet de toucher tout ce qui n'a pas été considéré comme essentiel.

Au chapitre des coupures, tous les postes vacants possibles ont été gelés. Les autorités ont aussi convenu de trancher dans les raffinements des services municipaux, maintenant cependant les secteurs et les services essentiels.

Laisser les trous...

Tout le temps supplémentaire possible sera coupé. "Lorsqu'on découvre un trou dans la chaussée par exemple, à moins que celui-ci ne constitue un réel danger, on n'affectera pas une équipe supplémentaire pour le réparer. Il faudra peut-être attendre deux ou trois jours avant que l'équipe régulière ne se rende sur les lieux", d'illustrer le maire Pelletier.

Toujours dans cette même optique, les fondueuses à neige qui fonctionnent au carburant seront laissées de côté. Le prix de l'essence à la hausse constante ne justifie plus leurs services jugés trop onéreux. Le ménage du printemps aura lieu dans les rues, mais les véhicules espaceront de beaucoup leurs visites au cours de l'été. Mais

malgré toutes les mesures de ce genre, le contribuable verra tout de même ses taxes augmenter.

La réforme fiscale

Au chapitre des revenus, la liberté de manœuvre n'était guère plus grande, selon l'explication de M. Pelletier.

"Les changements à la fiscalité municipale au début de l'année ont apporté bien des modifications. La perte des revenus provenant

de la taxe de vente et de la taxe sur les repas se fait douloureusement sentir et est loin d'être compensée par les autres revenus consentis aux municipalités."

Cette double disparition est d'autant plus déplorable, de dire le maire de Québec, qu'il s'agissait là des deux seules taxes progressives — c'est-à-dire dont les revenus s'alignaient sur la hausse du coût de la vie — dont disposaient les municipalités du Québec.



Le Soleil, Reynold Lavoie

Le maire Jean Pelletier a présenté, hier, un budget d'austérité pour 1981.

Pour faire un choix judicieux de modes d'épargne

Les succursales Modes d'épargne

Grâce à des recherches constantes, la Fiducie du Québec a mis au point une gamme complète et innovatrice de modes d'épargne, dans le but de répondre adéquatement aux préoccupations financières de ses nombreux publics.

Des carrefours régionaux

Mais à la Fiducie du Québec, la qualité des services ne se limite pas à la qualité des modes d'épargne. C'est pourquoi la Fiducie du Québec a développé un concept unique de succursales Modes d'épargne, qui sont, autant de carrefours régionaux de services d'épargne spécialisés.

Chaque succursale Modes d'épargne est en mesure de dispenser de l'information claire et complète grâce à la formation adéquate de son personnel, à la documentation abondante et précise dont elle dispose et au système informatisé de communication qui relie la succursale au siège social, au moyen d'écrans cathodiques.

Ainsi, grâce à ce système, chaque succursale Modes d'épargne peut offrir le même service personnalisé à tous les clients de la Fiducie du Québec: dépôt, demande de renouvellement ou de remboursement, renseignement sur les taux, les comptes,

les nouveaux services, changements d'adresse, transferts, etc. Vous pouvez même obtenir instantanément une soumission de rente à versements invariables.

Un service personnalisé

C'est ce service personnalisé qui distingue les succursales Modes d'épargne de la Fiducie du Québec des simples comptoirs d'épargne.

Les conseillers de nos succursales Modes d'épargne sont à votre service, pour vous aider à faire un choix judicieux de modes d'épargne. C'est un rendez-vous!

Venez au téléphone.

QUÉBEC:
Complexe Centre-Ville,
Sainte-Foy, 653-6811
De l'extérieur, sans frais
1 800 463-4792



Fiducie du Québec

desjardins



Association touristique de Québec

Le budget interdit les grands projets

par Louis TANGUAY

La nouvelle équipe de direction de l'Association touristique régionale de Québec (ATRQ) n'a pas l'intention, avec un budget accru d'à peine 7 pour 100, de brûler les étapes et de se lancer dans de grands projets éblouissants.

C'est dans ce sens que le nouveau président de l'organisme, M. Georges Thériault, a souligné hier, la nécessité de désamorcer chez le public en général et particulièrement chez les intéressés de l'industrie touristique des attentes trop grandes ou trop pressées.

"Le bébé n'a qu'un an, de dire M. Thériault, et il apprend à se déplacer à quatre pattes. Il ne faudrait pas lui demander de courir avant l'âge de deux ou trois ans."

Le nouveau conseil d'administration formé le 15 octobre compte quatre personnes de plus que le conseil provisoire qui avait donné naissance à l'organisme et réussi à recruter 150 membres.

Il est formé, outre M. Thériault, de MM. Bernard Paquet et Robert Desrosiers, 1er et 2e vice-présidents; M. Marc-Omer Giroux, trésorier; Mme Lise Cardinal, secrétaire; de MM.

Marcel Pageau, Denys Cloutier, Michel Moreau, Paul Matte, Jean-Pierre Tremblay et Mme Céline Gingras, administrateurs. M. Michel Poulin, président pendant la première année, est le premier membre du conseil des gouverneurs.

Plan directeur

Le premier objectif fixé est la préparation d'ici les premiers mois de 1981 d'un plan directeur de commercialisation pour le produit touristique de la zone qui englobe, outre le territoire de la Communauté urbaine de Québec, celui de la Côte-de-

Beaupré, incluant l'île d'Orléans, celui des Laurentides et celui de Portneuf.

Car, puisque les conditions économiques entraîneront nécessairement une baisse du flot touristique en provenance de l'Amérique du Nord, il faudra aller chercher ailleurs et par divers moyens une autre clientèle.

Dans cette optique, l'ATRQ est en train de dresser un inventaire le plus complet possible de toutes les ressources touristiques de la région en vue de préparer des modèles de séjour correspondant aux catégories de touristes visées.

Mme Cardinal qui s'occupe particulièrement de ce dossier souhaite d'ailleurs recevoir de tous les intervenants touristiques les détails de leur programmation tant d'été que d'hiver et toutes les suggestions imaginables pour de nouveaux produits.

Parallèlement à cet effort, l'ATRQ verra au cours de 1981 à réorganiser son bureau permanent selon une orientation qui n'est pas encore définie, mais qui pourrait faire appel à

l'emploi de pigistes pour des projets bien définis.

Budget

Pour réaliser cela, le conseil d'administration comptait sur un budget de l'ordre de \$360.000 comparativement aux \$300.000 de l'an dernier.

Mais la CUQ, qui fournit un dollar pour chaque dollar investi par le secteur privé, a décidé de limiter cette contribution à un maximum de \$100.000, même si la participation des intervenants privés est évaluée à \$140.000.

Quant aux \$80.000 attendus sous forme de subvention de la part du gouvernement provincial, il reste à recevoir confirmation de ce montant, qui porterait le total à \$320.000.

Selon M. Bernard Paquet, il est toutefois souhaité que d'autres sommes de provenance publique ou privée soient rendues disponibles à l'intérieur de projets particuliers.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration ont dé-

montré une intention nouvelle d'entretenir des liens étroits avec la presse locale, en rencontrant périodiquement, comme hier à Lac-Beaupré, les représentants des médias pour les sensibiliser au développement touristique de la région.

Bilan

Faisant enfin un bilan sommaire de la première année d'existence de l'ATRQ, son nouveau président a noté qu'elle a particulièrement été consacrée à l'élaboration de la charte de l'organisme, à son financement et au recrutement, en plus de l'organisation d'un colloque au mois d'octobre et de la poursuite des activités habituelles de promotion et de développement.

La base est maintenant établie de façon assez ferme, de dire M. Thériault, et l'organisme ne prétend pas compléter la construction de son "édifice" en 1981. Au mieux espère-t-il en compléter toute la structure et ériger un ou deux murs.

Police à Val-Bélair

Le maire et les conseillers sont toujours en désaccord

par Marc LESTAGE

Les relations ne sont pas au beau fixe depuis quelques semaines entre le maire Yvan Dubé, de Val-Bélair, et les six membres de son conseil qui multiplient les altercations publiques concernant l'opportunité ou pas pour cette ville d'organiser son propre service de police, à compter de 1981.

Cette rivalité a pris de l'ampleur depuis deux semaines alors que le maire a fait connaître les grandes lignes de ses prévisions budgétaires pour la prochaine année. Dans ce document, le maire prend pour acquis que le service de police de Val-Bélair sera créé en trois ans à compter de 1981 et que ce projet coûtera environ \$250.000 durant le prochain exercice.

Or, les conseillers sont tout à fait en désaccord avec le maire sur ce point. Ils prétendent par le biais d'une résolution présentée par le conseiller Claude Gendreau qu'il est plus logique de demander au ministère de la Justice d'imposer un moratoire sur le décret obligeant Val-Bélair à organiser son propre corps de police, à compter du 1er décembre 1980.

C'est après avoir effectué quelques consultations auprès de la commission de police et auprès du ministère que les conseillers ont soumis cette requête "qui a de bonne chance d'être acceptée compte tenu de la mauvaise situation financière de Val-Bélair actuellement", selon eux.

Le budget

Pour le moment, il appartient au

ministère de faire connaître sa décision concernant l'opportunité ou pas d'organiser un corps de police puisqu'en l'espace de deux semaines le ministère et la commission de police ont été informés de la demande de délai des conseillers et de la ferme intention du maire Yvan Dubé de convaincre ses conseillers de la possibilité de le faire lors du prochain exercice.

Selon le maire Yvan Dubé, "il est possible de comprimer plusieurs dépenses non essentielles afin de récupérer les \$250.000 nécessaires pour financer la première tranche de l'établissement du service de police". Le maire mentionne entre autres moyens, la suppression de postes à temps partiel, le non engagement d'un nouvel inspecteur et un délai dans l'achat des livres pour meubler la bibliothèque qui ne sera pas encore disponible avant plusieurs mois.

C'est lors de la séance d'information au cours de laquelle le conseil devait faire connaître la situation financière de la ville et ses projets pour la prochaine année que la rupture entre le maire et ses conseillers est apparue.

A ce moment, le maire a fait connaître l'ébauche d'un projet de budget pour l'an prochain qui inclut la formation d'une partie du corps de police. Le maire a expliqué par la suite qu'il rendait alors compte d'un travail élaboré par tous les cadres de la ville et les membres du conseil au cours d'une fin de semaine de travail.

Pourtant, les conseillers ont dit à tour de rôle depuis lors qu'ils ne souscrivaient pas à ce projet et qu'ils se refusaient à inclure dans le prochain budget un montant de plus de \$250.000 destiné à la création d'un corps de police.

Or, en raison de ce différend profond, il ne semble pas que le maire et les conseillers vont tenir une nouvelle séance de travail avant l'assemblée du 18 pour se mettre d'accord à savoir si oui ou non on doit prévoir un budget pour la création d'un corps de police en 1981 à Val-Bélair? De son côté le maire a expliqué qu'il travaillait à la préparation du budget et qu'il allait en présenter le schéma à ses conseillers. Si "ils jugent que l'on doit se rencontrer pour en discuter avant le 18 décembre, nous pourrions nous réunir", d'expliquer le maire au SOLEIL.

Pour sa part le conseiller Claude Gendreau ne croit pas qu'il y aura une nouvelle séance en comité sur le budget d'ici là. C'est donc lors de l'assemblée publique au cours de laquelle on présentera le budget que le maire et les conseillers auront à s'entendre sur cette question.

On imagine facilement que si le conseil décide de modifier le budget présenté par le maire, ce dernier pourrait désavouer la résolution de son conseil, ce qui lui est permis par la loi. Le maire Yvan Dubé a d'ailleurs utilisé ce privilège à deux reprises à date au cours de ses démêlés avec ses collègues.

La taxe foncière demeure inchangée à Saint-Ferréol

par Gérard OUELLET

Il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière en 1981, à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, et ce, malgré la disparition en 1981 de la taxe de vente qui avait apporté en 1980 des revenus de \$30.000. Le taux de la taxe de demeure sera donc à \$0.6247 du \$100 d'évaluation. C'est ce que laissait entendre au début de la semaine le nouveau maire de Saint-Ferréol-les-Neiges, M. Robert Chevalier, dans son discours sur les états financiers de sa municipalité pour se conformer aux exigences de la loi 105 sur la démocratie municipale.

Réalisations pour 1981

Comme l'indiquait M. Chevalier, dans une municipalité qui est en pleine expansion, la voirie et l'aqueduc sont des éléments importants du budget. Au niveau de la voirie, il compte faire la réparation de plusieurs rues et plus particulièrement le rang Saint-Antoine. De plus, M. Chevalier escompte pouvoir faire installer un égout pluvial dans la rue de la Reine.

En ce qui concerne l'aqueduc, le maire Chevalier prévoit l'installation d'un deuxième système de chloration et d'un bassin de contact à la sortie du poste de chloration afin de mieux servir la population au niveau de l'alimentation en eau potable. Par mesure de sécurité, il fera poser une clôture autour du réservoir. Le conseil va aussi procéder à la relocalisation du trop-plein à la prise d'eau chez Albert Simard.

Enfin, dans le domaine de la prévention des incendies, le maire Chevalier se donne comme objectif de réparer toutes les prises d'eau situées dans les endroits où il n'y a pas de borne-fontaines.

Exercice financier 1980

Le maire Chevalier a indiqué que les derniers états financiers qu'il possède pour l'année 1980 sont arrêtés au 31 août 1980. Pour les huit premiers mois de l'année 1980, le grand total des dépenses est donc de \$493.204 tandis que le grand total des revenus s'élève à \$640.796 ce qui in-

dique un surplus de \$147.592 pour les huit premiers mois de 1980.

M. Chevalier a précisé que les plus importants revenus étaient les différentes taxes imposées avec un montant de \$500.832 et les revenus de transferts conditionnels avec \$75.347. Pour les dépenses, il a mentionné l'administration générale \$67.178, le transport routier \$131.491, autres dépenses \$174.669 et autres activités \$85.483.

Exercice financier 1979

M. Chevalier a mentionné que l'exercice financier 1979 s'est terminé avec un excédent des revenus sur les dépenses s'élevant à \$8.050. Au chapitre des revenus, les différentes taxes imposées soit la taxe foncière générale, les répartitions locales, la taxe d'eau, la taxe d'enlèvement et destruction des ordures ménagères et les autres taxes ont totalisé \$293.885. Le grand total des revenus pour 1979 s'est donc élevé à \$548.698 tandis que le total des dépenses pour la même période s'élevait à \$540.648.



Aubaines formidables pour vos cadeaux de Noël...

MOBILIER DE SALON
BARRYMORE 2 MORCEAUX
Rég. \$1.599.95

SPECIAL \$788⁸⁸

ENSEMBLE MATELAS ET SOMMIER

Rég.	SPECIAL
36" et 39" \$299.95	\$189⁸⁸
48" et 54" \$349.50	\$219⁸⁸
60" x 80" \$399.95	\$298⁸⁸

GRATIS:
Base de lit avec roulettes à tapis

MOBILIER DE CUISINE
COLONIAL 5 MORCEAUX
Rég. \$399.95

SPECIAL \$288⁸⁸

MOBILIER DE SALON KROEHLER
Rég. \$1.250.00

SPECIAL \$874⁸⁸

MOBILIER DE SALON KROEHLER
Rég. \$995.00

SPECIAL \$688⁸⁸

MOBILIER DE SALON JAYMOR
VELOURS BLEU
Rég. \$959.00

SPECIAL \$688⁸⁸

DIVAN-LIT & FAUTEUIL
Rég. \$329.95

SPECIAL \$237⁸⁸

MOBILIER DE SALON
VELOURS BRUN
2 MORCEAUX
Rég. \$579.00

SPECIAL \$468⁸⁸

Vaste choix de FAUTEUILS
pivotants - berçants
Couleurs variées
Rég. \$269.95

SPECIAL \$194⁸⁸

26" RCA TELECOULEUR
Modèle XL100 à chassis transistorisé, longue-vie, système "Accu-color", réglage de couleur et accord précis automatiques, VHF et UHF transistorisés, fin peacemaker

Rég. \$849.45

\$729⁸⁸

GRATIS
RCA ChannelTrak

Convertisseur de télédistribution ChannelTrak de RCA

MOBILIER DE CUISINE
COLONIAL 5 MORCEAUX
Rég. \$399.95

SPECIAL \$288⁸⁸

"Maintenant un seul grand magasin"

TREMBLAY & BERGERON MEUBLES INC.

6975, BOUL. HENRI-BOURASSA, CHARLESBOURG — 626-1102 — 626-1108

"Les Apôtres" plaident l'innocence

par Marc LESTAGE

C'est le 17 décembre que le groupe de motocyclistes "Les Apôtres" de Loretteville devront subir leur procès devant la cour municipale, après avoir enregistré un plaidoyer de non-culpabilité à l'accusation d'avoir tenu un local public dans un quartier résidentiel de cette ville.

Cette affaire a débuté lors d'une séance du conseil municipal de Loretteville, en septembre, alors qu'un conseiller a demandé la fermeture de ce local situé sur la rue Saint-Antoine, dans un secteur résidentiel.

Selon les commentaires entendus à ce moment, le principal grief fait aux motocyclistes était de tenir un local public dans une zone résidentielle. On a bien sûr mentionné que certains voisins s'étaient plaints du

fait que la présence du club causait un peu de dérangement à des heures tardives, mais ce n'était pas là le principal reproche adressé aux motards.

Vérifications faites par l'inspecteur des bâtiments de la municipalité, M. Camille Daigle, il a paru évident aux membres du conseil que Les Apôtres administraient bel et bien un club social dans un secteur résidentiel et on a demandé la fermeture du local. Les motocyclistes ont refusé de se soumettre à la résolution du conseil et ils se sont retrouvés devant le juge Me Giles Charest, de la cour municipale, pour répondre à cette accusation.

Les Apôtres sont maintenant représentés par un procureur qui a présenté un plaidoyer de non-culpabilité au nom de ses clients.

CORRECTIONS

Des erreurs se sont glissées dans notre annonce parue hier, le 3 décembre, en page E-19 de ce journal. Vous auriez dû lire

TARTE AUX POMMES STEINBERG

AVEC OU SANS CANNELLE

20 oz (567 g) **.99**

ROULÉ AU CITRON STEINBERG

10 oz (283 g) **.94**

GÂTEAU DORÉ STEINBERG

14 oz (397 g) **1 09**

BEIGNES AU MIEL GLACÉS STEINBERG

Pqt de 12 **1 29**

STEINBERG

Prévisions budgétaires de Québec

La population paie pour les excès (Racicot)

par Denis ANGERS
et Pierre-Paul NOREAU

"Ce soir, la population est due pour payer les excès engendrés par l'administration Pelletier. Cette dernière demeure égale à elle-même, continuant à ignorer complètement les besoins réels de ses contribuables, préférant continuer à placer des millions dans les projets de béton."

Le président du Rassemblement populaire M. Pierre Racicot semblait manquer de souffle pour dénoncer le budget 1981 de la ville de Québec présenté hier en assemblée publique.

"Le maire Pelletier se plaint de se retrouver dans un contexte où il n'a plus de marge de manœuvre. Pourtant, dès l'annonce de la réforme fiscale pour les municipalités,

il était placé pour voir venir les changements. Il savait pertinemment que les petits propriétaires allaient subir le coup. Il n'a alors rien fait. Aujourd'hui encore, il ne propose rien pour modifier la situation en profondeur. Les citoyens ne reçoivent rien pour répondre à leurs besoins réels si ce n'est une bonne augmentation de taxe..."

La critique du représentant de l'opposition officielle à l'hôtel de ville de Québec concerne tout spécialement le chapitre des dépenses capitales.

"Tout l'enjeu véritable de la politique municipale tourne autour des \$20 millions affectés aux dépenses capitales. C'est là que se situe la marge de manœuvre. Le maire Pelletier a beau dire qu'il a perdu les revenus de la taxe sur les repas et sur la taxe

de vente et que rien ne vient compenser cette perte, pourtant il continue de trouver les fonds nécessaires à ses projets de béton."

Tout sur le béton

"Le projet d'un centre récréatif pour la haute ville par exemple n'est qu'un bonbon électoral. Les gens n'ont pourtant que faire d'un complexe qui coûtera au total \$6 millions. Ce que les gens voulaient au niveau récréatif ce sont des installations communautaires à l'échelle des quartiers. En restaurant des écoles et des bâtiments déjà en place, il aurait été possible de faire plus à un moindre coût."

"Par ailleurs ce centre ne répond absolument pas aux besoins réels de la haute ville. Les problèmes se situent bien davantage dans le lo-

gement pour les personnes âgées pour qui on n'annonce rien, dans l'augmentation sans cesse croissante du coût des loyers et dans les sérieux problèmes de circulation de ce secteur."

Les investissements prévus dans le projet de la gare intermodale et dans celui de la bibliothèque illustrent également, selon M. Racicot, la déconnection complète qui existe entre les besoins et ce qui sera finalement produit au bout de la ligne.

Projet électoral

"Nous ne sommes pas contre le retour des trains au centre ville ni contre l'amélioration du transport en commun. Mais comment expliquer que le projet total de la gare in-

termoale soit évalué à \$45 millions et que seulement \$17 millions seront affectés directement à ces deux items. Le reste, soit \$28 millions, servira à la bâtisse, au stationnement, aux voies d'accès et à l'automobile en général."

Dans le cas de la bibliothèque, c'est aussi flagrant. Nous sommes d'accord qu'il y ait une bibliothèque dans le quartier Saint-Roch, mais certainement pas celle qui est prévue. Des dépenses de \$1.6 million sont annoncées. Elles seront principalement dévolues à l'aménagement intérieur de la bâtisse, aux espaces verts entourant l'immeuble, à la statue de Jacques Cartier et à la construction de tunnels. Il ne reste rien pour les livres..."

Au chapitre des dépenses courantes qui sont dites incompressibles par le maire dans son discours sur le budget, le président du Rassemblement populaire tient là aussi à faire une mise au point.

"Le maire Pelletier récolte aujourd'hui le fruit de ce qu'il a semé depuis son arrivée à l'hôtel de ville. Il se trouve maintenant pris pour payer pour la lourde infrastructure qu'il a lui-même installée."

Mais n'allez surtout pas me faire croire que l'administration Pelletier n'a plus aucune marge de manœuvre", de conclure M. Pierre Racicot en revenant de nouveau sur les grandes immobilisations contenues dans le programme triennal élaboré par l'administration en place.



Le maire Jean Pelletier a procédé, l'été dernier, à l'inauguration d'un réseau moderne d'éclairage des rues de Québec, installé au coût de \$1,600,000.

Selon Pierre Talbot

Choc brutal pour le milieu de l'industrie et du commerce

par Denis ANGERS
et Pierre-Paul NOREAU

Le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain est resté estomaqué par l'annonce de l'imposition maximum subie par le milieu des affaires, dans le budget 1981 de la ville de Québec.

"C'est pour moi un choc brutal. Sachant au départ que la taxe d'affaires à Québec et à Montréal était la plus élevée en Amérique du Nord, sa hausse ne crée pas un écart par rapport à des villes comparables, mais bel et bien un abîme", de commenter M. Pierre Talbot.

"Nous allons nous pencher de très très près sur cette situation, spécialement sous l'angle des revenus. Il y a certainement des réformes à prévoir en ce sens afin que le fardeau ne soit pas complètement reporté sur le

milieu des affaires. L'examen attentif des dépenses sera aussi considéré, les fonctionnaires municipaux de Québec et Montréal étant parmi les mieux payés en Amérique, si ce ne sont pas carrément les mieux payés."

Les conséquences du fait que la taxe d'affaires soit portée au maximum autorisé par la loi ne sont pas évaluables à court terme, selon M. Talbot. "Les entreprises ne votent pas. Elles partent ou cessent tout simplement de se développer à long terme. Ça signifie éventuellement la stagnation économique et la perte d'emplois."

Pas de consolation

Le maire Jean Pelletier précisait dans son discours que l'effet de l'augmentation de la taxe d'affaires allait être minimisé pour les petites entreprises du fait qu'il y aura un cer-

tain remboursement. Dans le cas où les valeurs locatives sont de \$16,500 ou moins, l'excédent de 15 pour 100 du taux de taxe allait être remboursé. Entre \$16,500 et \$30,000 le remboursement sera proportionnel et au-dessus de \$30,000 ce remboursement disparaît. De plus, cette catégorie de propriétaires peut déduire toutes ses taxes municipales, y compris la taxe d'affaires, de ses revenus imposables tant au provincial qu'au fédéral.

M. Talbot de la Chambre de commerce n'y voit qu'une bien piètre consolation. "Les petites entreprises ne peuvent penser en terme de remboursement, car à la base il faut avant tout des profits. Quant aux autres à qui il n'est accordé aucun remboursement, il va falloir se pencher sur chacun des cas, secteur par secteur, pour en réaliser tout l'impact."

en bref

Le maire Pelletier a finalement levé le voile sur l'emplacement du futur complexe récréatif et sportif de la Haute-Ville. Le centre sera aménagé sur le parc Saint-Mathieu, en arrière de l'école François-Perreault, comme le voulait la rumeur.

Un vaste terrain entre la côte Salaberry et la côte de l'Aqueduc est disponible étant utilisé pour des patinoires l'hiver et des terrains de bal-l'été.

La première phase du complexe coûtera \$2 millions et verra la construction d'un gymnase pour doubler le gymnase existant à François-Perreault et l'addition de salles à usage polyvalent. En 1982, une piscine de 25 mètres sera ajoutée et un aréna avec glace artificielle l'année suivante, pour un investissement total de \$6 millions. Bien qu'il n'y ait actuellement aucune entente signée avec la commission scolaire, la ville se dit assurée de la collaboration de celle-ci en vue d'une complémentarité des équipements scolaires et municipaux.

Les grands projets techniques du budget 1981 impliquent des investissements de \$3.3 millions. Les principaux projets sont la bibliothèque municipale, la réfection

du toit de l'hôtel de ville, l'aménagement d'une partie du Centre des congrès, la participation de la ville aux tunnels piétonniers sous le boulevard Dufferin-Montmorency et la construction de murs anti-bruit à la scierie Leduc et le long du boulevard de la Capitale.

La quote-part de la ville de Québec à la Communauté urbaine passera de \$5.9 millions à \$7.3 millions pour une hausse de 24 pour 100 basée sur les estimés budgétaires de la CUQ non encore adoptés. Pour la CT-CUQ, la quote-part de Québec atteindra \$4.5 millions pour une augmentation estimée de 9.8 pour 100. N'eût été de cette hausse de \$1.8 million pour ces deux organismes, l'augmentation totale du budget 1981 de la ville n'aurait été que de 6.2 pour 100 plutôt que de 7.5.

À Québec, le nouveau rôle d'évaluation porte à 94 pour 100 de leur valeur réelle, l'évaluation des propriétés à des fins d'imposition foncière, alors qu'il était jusqu'ici de 68 pour 100. Cette valeur est déterminée par de nombreux facteurs dont, par exemple, la loi sur le zonage agricole, la régie des loyers, l'offre et la demande de certains ty-

pes de propriétés à partir des transactions immobilières observées dans divers secteurs.

L'élection partielle d'un conseiller dans le district de Champlain en mars prochain coûtera \$150,000 à la municipalité. Les dépenses totales d'élection pour 1981 atteindront \$1,050,000 en raison du suffrage général de novembre. De cette somme, \$450,000 ont été prévus au budget de l'année qui vient, le reste provenant de réserves accumulées chaque année depuis trois ans.

La première année complète de travail des agents de stationnement permettra à la ville de garnir ses coffres de \$497,000 de plus qu'en 1980 grâce aux revenus en amendes et infractions, soit une augmentation de 16.6 pour 100. Au total ces revenus sont estimés à \$3.48 millions. Qu'en est-il du pourcentage de vos contributions???

Le service de la dette connaîtra une légère diminution de \$221,000 sur des prévisions totales de \$26.9 millions. La diminution est attribuable au fait que la ville n'a plus à contribuer à une réserve pour la fluctuation des devises étrangères en raison de la stabilité du franc suisse.



NOËL sera là bientôt!



BOUTIQUE
MASCULINE

Pour vos achats de Noël... "une Grande Boutique" à la mesure de vos goûts et de votre taille.

3195, chemin Ste-Foy (Centre d'achats de la Colline) Ste-Foy - 656-9508



Au cégep Garneau

Le cégep Garneau de Québec tient sa collecte de sang annuelle de 10h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00. L'équipe mobile de la Croix-Rouge reçoit les donateurs dans la salle "Des pas perdus". La collecte de sang se tient sous le patronage de l'Association des étudiants du cégep Garneau et le président d'honneur est monsieur Alexandre Prévoist, directeur général du cégep. L'objectif est de 100 donateurs.

Pensée du jour

"On te fait des injustices? Consolète-toi: le vrai malheur est d'en faire."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

Les 5, 6 et 7
dimanche 7 décembre:
• le pâté de campagne maison
• le velouté Du Barry
• les gratins de veau aux morilles, pomme de terre à l'anglaise, carottes glacées
• la torta al formaggio
• café

Le tout \$12.95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

RABAIS

Rég. \$99.99

Spécial

69⁹⁹



Cet habit de neige est conçu spécialement pour le ski. Il vous est offert dans trois couleurs: rouge, bleu, gris.

Il possède un capuchon double détachable. Disponible dans les grands 7 à 14 ans.

Fabrication canadienne dans un tissu antigliss.

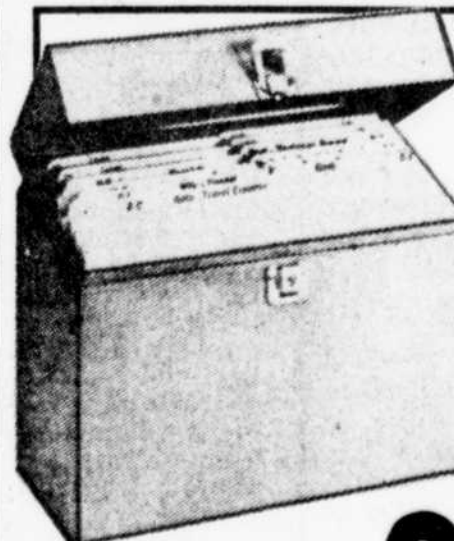
Offre valide du 1er au 6 déc.

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence"



Centre d'achats Place Ste-Foy - 653-9363

VOICI UN AUTRE SPÉCIAL DES FÊTES



CLASSEUR PERSONNEL

Construction solide en acier émaillé - avec serrure et poignée. Pour classer tout genre de documents - comprend chemises et index.

Format 10x12 1/2 x 5 1/2, #45	SPECIAL 13⁵⁶
Régulier 16.95	
Format 10x12 1/2 x 10, #446	SPECIAL 18⁸⁸
Régulier 23.60	

Quantités limitées

AUSI 20% DE RABAIS SUR TOUS LES JEUX EN MAGASIN.

Profitez en plus d'un bon de 3% sur vos achats lorsque vous payez comptant (sauf sur manuels scolaires).



LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.

2299, Versant Nord, Ste-Foy, Qué.

Tél. 688-1943

Heures d'affaires - Heures normales des magasins.

Gerry JEFFREY

COIFFURE DE TOUT GENRE ET DE TOUT ÂGE



SALON TOM AU MASCULIN ET FÉMININ INC.

966, BOUL. ST-CYRILLE OUEST

Tél.: 681-4225
RÉS.: 661-5041

Les grandes manoeuvres moscovites



paul lachance

Les milieux diplomatiques occidentaux étaient en effervescence, hier, à l'annonce que l'Union soviétique renforçait considérablement ses effectifs militaires pour encercler la Pologne.

A Washington, le secrétaire d'Etat, Edmund Muskie, affirmait que toute intervention de l'URSS en Pologne risquait de coûter un prix fort élevé que Moscou hésiterait à payer. L'ambassadeur soviétique, Anatoly Dobrynine, était convoqué au département d'Etat pour "fournir des explications sur les intentions de Moscou à l'égard de la Pologne".

A Luxembourg, à l'issue d'une réunion de deux jours, les "Neuf" de la CEE, sans nommer l'Union soviétique, rappelaient clairement et fermement l'obligation pour les signataires des accords d'Helsinki de 1975 de s'abstenir de toute intervention, directe ou indirecte, dans un pays signataire.

A Varsovie, le 7e plenum du Parti ouvrier polonais unifié venait d'éliminer de ses instances dirigeantes le reste des anciens coéquipiers de l'ex-premier secrétaire Gierk qui avait été éjecté après les accords conclus avec les grévistes de Gdansk, en septembre dernier.

Enfin, selon ce qu'annonçait, mardi soir, le réseau américain ABC, quelque 60 généraux et 200 officiers polonais auraient signé une pétition soumise en secret au plenum selon laquelle tout viol de la frontière polonaise par les forces est-allemandes serait considéré comme un acte de guerre, avec les conséquences logiques qui s'ensuivraient.

Pour les experts militaires de l'Ouest, le comportement soviétique actuel ressemble étrangement aux préparatifs qui ont précédé, en 1968, l'invasion de la Tchécoslovaquie à laquelle avait succédé le "sanglant printemps de Prague". Et cela incite naturellement à se demander s'il pourrait y avoir un "hiver de Varsovie".

• • •

Les leaders soviétiques pratiquent peut-être, à l'heure actuelle, une forme de bluff pour terrifier les contestataires polonais. L'action d'une puissance de l'Eglise polonaise et le prestige d'un Lech Walesa peuvent encore sans doute permettre de résoudre la crise sans trop de dégâts. L'affaire demeure, avant tout, strictement polonaise.

Mais, du côté occidental, on ne peut se permettre d'être plus optimiste qu'il ne faut. Moscou peut avoir pris ses précautions en ce qui concerne le conflit irano-irakien. Mais, lorsqu'il s'agit de la sécurité de ses frontières et de celle du socialisme polonais et du Comecon, il peut être encore capable des erreurs les plus sauvages.

L'Afghanistan en est le dernier exemple. L'Union soviétique a probablement sous-estimé les réactions du monde entier au "coup afghan". Elle en faisait supposément une question de frontière et a été étonnée de l'opposition des nations industrielles et des critiques des pays du Tiers-Monde, même de nombre de partis communistes de l'Ouest.

Et n'eût été de la condamnation universelle de son action en Afghanistan, il y aurait de fortes chances que Moscou ait déjà usé de sa puissance militaire pour briser la contre-révolution polonaise, l'ayant déjà fait pour des motifs moins graves en Tchécoslovaquie. Le soulèvement de Prague constituait une menace moins sérieuse pour son contrôle politique que la crise polonaise.

Mais, même si rien ne garantit que Moscou ne récidivera pas une autre fois, beaucoup d'éléments tendraient aujourd'hui, plus que dans les années 60, à minimiser d'une façon même néfaste pour lui les résultats de sa "victoire".

Le monde a changé. Les Polonais sont différents des autres. Advenant un coup de force, les forces armées polonaises et le peuple tout entier ne résisteraient peut-être pas longtemps mais suffisamment pour enflammer l'opinion mondiale.

• • •

L'invasion de la Pologne signifierait l'augmentation d'un budget américain de la Défense et accélérerait la course aux armements nucléaires. Elle saperait la détente Est-Ouest en Europe, réduirait les relations économiques de l'URSS avec les nations industrielles, modifierait ses relations avec les partis communistes et le Tiers-Monde. Enfin, elle pourrait sûrement encourager la formation d'une alliance sino-américaine contre Moscou, ce que les leaders soviétiques ne veulent certainement pas.

En somme, l'Union soviétique ne peut indéfiniment, tant sur le plan économique que sur le plan politique, résister à autant de pression et d'opposition sans risquer de perdre progressivement son emprise sur le Comecon et le Parti communiste sur le territoire même du pays.

Mais, pour le moment, il n'existe aucune preuve que toutes ces hypothèses puissent se réaliser. Jusqu'ici, depuis des décennies, le monde occidental semble avoir été impuissant à enrayer la marche communiste. Il est probable que Moscou attend Washington "le nouveau" et que les "alliés" de celui-ci entendent continuer, malgré tout, à tirer leurs marrons du feu. Et l'on continuera de s'inquiéter jusqu'à ce que...



bloc-notes

Remise du sommet

Les pressions exercées conjointement par la France et le Québec ont amené le président sénégalais à reporter à une date indéterminée la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays francophones intéressés à fonder un Commonwealth francophone.

Malgré lui, le Sénégal s'est retrouvé au milieu d'un différend entre le Québec et le gouvernement fédéral, différend qui eut ses répercussions jusqu'à Paris. Si le président sénégalais Léopold Senghor décidait d'aller de l'avant quand même, en l'absence de la France et du Québec, il condamnerait d'avance son projet à l'échec, tout en contrariant Paris. Il avait le choix entre satisfaire les intérêts politiques de M. Pierre Trudeau ou offenser son principal allié et soutien économique, la France. Il n'est pas étonnant qu'il ait adopté une position de repli, en attendant qu'Ottawa et Québec mettent de l'ordre dans leurs rapports.

Encore une fois, les francophones du Canada auront exporté à l'étranger leurs vieilles querelles, embarrassant à la fois deux pays amis et alliés des deux capitales, soit la France et le Sénégal. L'intransigeance du premier ministre Trudeau dans ce dossier est disproportionnée par rapport aux principes en jeu. Le gouvernement du Québec n'a jamais réclamé une délégation séparée lors de cette réunion, mais

plutôt qu'un de ses ministres fasse partie de la délégation canadienne et exerce un droit de parole.

Cette façon de faire connue de bons résultats dans le passé, alors que des ministres québécois ont même dirigé la délégation canadienne. Ce qui constituait un honnête compromis il y a cinq ans serait-il devenu un sacrilège?

Le président Senghor prit la sage décision de reporter la réunion, ce qui donne à Québec et à Ottawa le temps de mettre au point un arrangement convenable, et évite que l'intransigeance d'Ottawa ne compromette le projet.

La presse torontoise a violemment dénoncé la France dans cette affaire, soutenant qu'elle n'avait pas à faire connaître son opinion sur le sort réservé au Québec par Ottawa. C'est de l'angélisme ou de la mauvaise foi de la part de nos confrères. La France n'a fait que ce que tous les pays font devant une injustice: elle a protesté.

A Toronto, on semble oublier que le gouvernement du Québec a été élu et qu'il détient depuis plus de 100 ans le mandat implicite de veiller aux intérêts des francophones. L'ennui, c'est que la France s'en est rendu compte, alors qu'à Toronto on l'ignore encore.

Marcel PÉPIN

Le dû des créateurs

Le ministère québécois du Développement culturel et scientifique vient de publier un ambitieux énoncé de politique en vue de protéger le droit d'auteur des artistes et créateurs du Québec. D'année en année, ceux-ci se plaignent, avec raison, du raptage de leurs oeuvres ou de leur non-rétribution résultant des multiples expositions dont elles font l'objet à leur insu et au gré d'un "système" dont tout le monde tire profit sauf les artistes.

Ces gens ont plus que tout autre groupe social, présenté l'idée d'un pays au public. Comme on l'a vu au référendum, celui-ci ne l'a pas achetée mais il ne répudie pas leurs produits culturels. Artistes et créateurs ont le droit à un statut socio-économique non pas inférieur mais comparable à la moyenne québécoise. Que seraient les Québécois sans cette soupape que leur proposent l'écrivain, le comédien, le peintre dont très peu, dans un marché aussi réduit que le nôtre, réussissent à vivre de leur art.

Dans le Livre blanc "La juste part des créateurs", l'Etat inventorie une liste exhaustive de moyens à court, à moyen et à long terme pouvant leur rendre justice. Globalement, le Québec

fait face à un dilemme. Il doit agir à l'intérieur de la loi fédérale sur le droit d'auteur. D'après 1924, cette loi ne répond vraiment plus à une ère moderne axée sur la télématique et les satellites qui rendent assez ardue la perception des droits au nom des créateurs.

Bien avant aujourd'hui, néanmoins, le gouvernement québécois pouvait enrayer la piraterie éhontée à laquelle se livrent ses maisons d'enseignement et bibliothèques publiques. De même, il avait le loisir d'exiger des compensations monétaires pour des expositions de créateurs en arts visuels dans tous les musées sous sa férule. En outre, rien ne l'empêchait de créer plus tôt cette société de perception polyvalente ou ce service spécialisé en matière de droit d'auteur.

Certains passages de l'énoncé de politique s'attardent un peu trop sur l'immobilisme d'Ottawa mais bien peu sur ses pouvoirs d'intervention non utilisés jusqu'à maintenant par Québec pour améliorer le sort de ses créateurs. Toute digression sur un rêve inachevé, le 20 mai, tend à diluer passablement le pragmatisme du "bon gouvernement".

Jacques DUMAIS

Pour une caisse plus dynamique



gilles lesage

Sans se départir de son rôle premier de bon fiduciaire, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) devra désormais jouer un rôle plus dynamique dans le développement économique et industriel.

Ce virage, d'ailleurs déjà amorcé par la nouvelle direction de la plus importante institution financière appartenant à l'ensemble de la collectivité québécoise, s'impose avec plus d'acuité à la suite de l'incident Domtar. Une filiale de cette entreprise, la compagnie de sel Sifto, a décidé de transférer son siège social de Montréal à Toronto, poursuivant ainsi sa fuite en douce. Détenant près du quart des actions de Domtar depuis un an et demi, la caisse en est d'emblée le plus gros actionnaire, mais elle ne compte que deux administrateurs sur 13 et est donc impuissante à stopper l'hémorragie. C'est du masochisme.

Le ministre des Finances le déplore. M. Parizeau a reconnu d'emblée que s'il avait quelque pouvoir sur la caisse, le transfert ne se ferait pas, puisqu'il va exactement en sens inverse de l'intérêt des Québécois. Reprenant un vieux débat, il souligne que si la caisse veut agir essentiellement comme une société de fiducie pour le meilleur avantage des pensionnés du Québec, il est plus simple, sûr et rentable pour elle de canaliser la quasi-totalité de ses fonds vers des placements publics.

Où la caisse continue de jouer son rôle traditionnel depuis 15 ans, ou alors "il va falloir qu'on trouve des règles en vertu desquelles l'argent des Québécois sert dans le meilleur intérêt des Québécois", conclut le ministre. De toute évidence, c'est dans ce sens novateur qu'il faut s'orienter.

Chargée de gérer et de placer les fonds de la Régie des rentes (à quoi sont venus s'ajouter ceux de l'assurance automobile et d'autres organismes gouvernementaux), la caisse a toujours privilégié la protection de ce capital et le rendement, d'ailleurs meilleur que celui du Canada Pension Plan, sa contrepartie pour le reste du Canada. C'est ainsi que les quatre cinquièmes des plus de \$11 milliards sous sa gestion sont des titres obligataires et à revenus fixes. Elle a quand même investi dans quelque 300 sociétés privées, dont 90 pour 100 sont inscrites à la Bourse, telles Provigo, Canadien Pacifique, Bell, Alcan, Power Corporation et autres.

Fiduciaire du patrimoine des Québécois, la caisse s'est toujours comportée en "bon père de famille", à la fois prudent et timide; sa performance est remarquable en ce qui a trait à la sécurité des dépôts, ce qui lui vaut d'ailleurs une excellente réputation, rue Saint-Jacques. Mais, comme a dit le nouveau président, M. Jean Campeau, "on n'aime pas notre ingérence. La caisse ne fait pas partie de l'Establishment, sauf si elle se tient tranquille". Elle devra l'être moins désormais, et passer d'un rôle passif à un rôle plus actif, moins discret.

Pour cela, il faudra modifier la loi, élargir le champ d'action et l'implication de la caisse, raffermir ses liens avec les autres grandes institutions financières, telles la SGF et la SDI.

Il y en a qui crieront, certains le font déjà, à la politisation de la caisse. Il ne s'agit pas d'en faire un prolongement servile du pouvoir politique, mais d'infléchir les grandes orientations, d'établir les paramètres en vertu desquels la caisse deviendra un levier majeur de l'économie québécoise.

Avec d'autres, l'ex-ministre Guy Joron a déjà déploré la politique ancestrale du bas de laine de la caisse, souhaitant qu'elle investisse plus dans le secteur industriel et commercial, dans le capital de risque. Il estimait avec raison que la caisse devrait se montrer moins timide face au contrôle des entreprises dont elle détient des actions. On peut noter après coup qu'elle aurait pu ainsi éviter le coup de la Domtar, qui ne digère pas que le Québec, via Soquem, se lance dans l'exploitation du sel des lacs de la Madeleine.

Outil essentiel, fiable et crédible, dont les Québécois ont raison d'être fiers, la caisse doit mettre l'accent sur le deuxième volet de son mandat initial, tel que défini par M. Jean Lesage (et auquel MM. Jacques Parizeau et Claude Castonguay avaient contribué): "La caisse doit être administrée pour respecter le double critère de la sécurité des dépôts et du développement accéléré du Québec".

Tout en respectant les règles du jeu d'une économie de marché, il est impensable que la caisse laisse partir sans maigrir, sous prétexte de protéger les intérêts des actionnaires, des entreprises dans lesquelles elle a des intérêts. Elle doit faire sentir son poids et son influence, prendre des risques, placer aux postes clés des administrateurs qui pensent d'abord aux intérêts du Québec, jouer un rôle de chef de file, d'innovateur et de catalyseur.

Hausse de taxe à Québec C'est la faute à la réforme fiscale

par Jean Pelletier

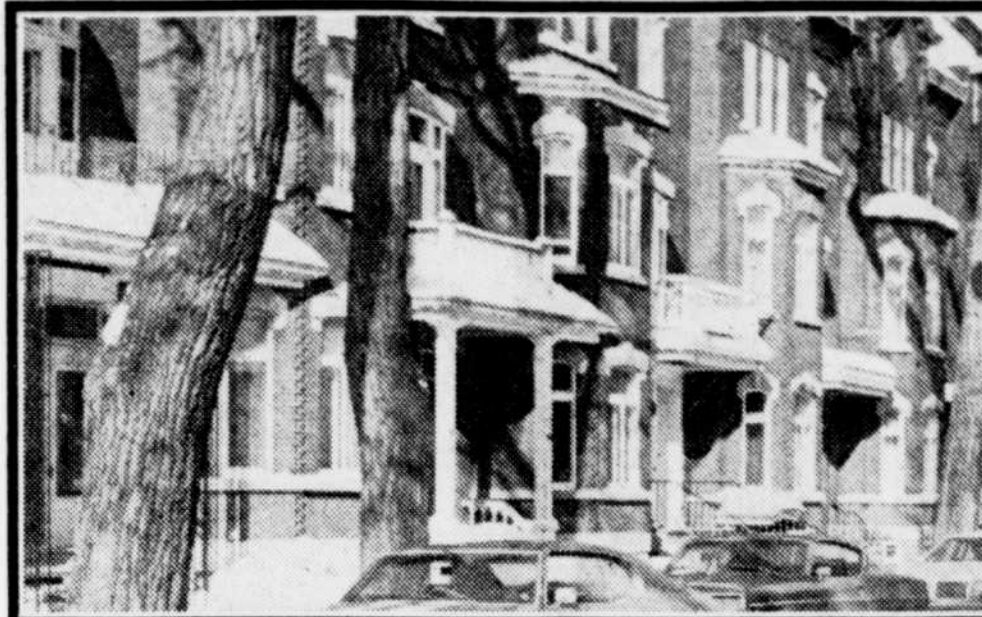
(...) Le budget de la ville de Québec pour 1981 (...) permet de juger de façon plus exacte des effets de la réforme de la fiscalité municipale mise en œuvre le 1er janvier 1980.

Comme on pourra le constater, cette réforme fiscale s'est révélée, dans la pratique, moins profitable qu'on l'avait indiquée pour de nombreuses municipalités dont la ville de Québec. La perte des revenus provenant de la taxe de vente et de la taxe sur les repas, en particulier, ne manque pas de se faire douloureusement sentir et est loin d'être entièrement compensée par les autres revenus consentis aux municipalités, compte tenu que l'augmentation naturelle de la valeur foncière ne suit pas le même rythme que l'inflation.

D'autre part, il apparaît plus clair qu'en comptant presque exclusivement sur l'impôt foncier pour financer l'administration municipale, on risque de pénaliser lourdement le propriétaire d'habitations unifamiliales. C'est ainsi que le dépôt du nouveau rôle d'évaluation par la Communauté urbaine de Québec a causé de nombreux problèmes à vos administrateurs municipaux dans l'établissement du taux des taxes municipales et qui s'ajoutaient aux difficultés apportées par la forte poussée inflationniste qui a marqué l'année 1980 et qui continue de se faire sentir.

Quant au nouveau rôle d'évaluation dont nous entendons, à l'instar de la ville de Ste-Foy, demander au gouvernement d'en faire une vérification poussée, puisque certains écarts nous apparaissent difficiles à expliquer, son premier effet était de frapper durement le petit propriétaire, celui d'une maison unifamiliale ou d'une maison à deux ou trois logements. C'est pourquoi, conscient des effets qu'il aurait sur le petit contribuable, le comité conjoint Québec-Municipalités recommandait au gouvernement, à la mi-novembre, d'amender la loi sur la fiscalité municipale de façon à permettre aux municipalités d'alléger son fardeau. (...)

Nous avons donc eu à faire face, dans la préparation de ce budget, à des défis de taille pour limiter les dépenses à un niveau plus que raisonnable dans nos efforts pour alléger le fardeau fiscal déjà trop lourd des contribuables de Québec et nous avons en partie réussi, car malgré une augmentation globale du coût de la vie 10.45 pour 100, nous sommes parvenus à limiter à 7.5 pour 100 la croissance des dépenses municipales pour 1981. (...)



Tel que prévu, le maire de Québec a imputé en bonne partie à la réforme de la fiscalité municipale les problèmes qu'a connus la ville dans l'élaboration de son budget ainsi que la hausse de l'impôt foncier. Comme le démontrent les principaux extraits du discours de présentation du budget du maire Pelletier et la justification du nouveau taux de taxes que nous reproduisons aujourd'hui.

C'est le premier ministre René Lévesque lui-même qui déclarait lors du banquet de clôture du récent congrès de l'Union des conseils de comté du Québec qu'il était essentiel de freiner la croissance des dépenses publiques, alors qu'il lançait un pressant appel aux municipalités, leur demandant d'instaurer dans leur milieu un régime volontaire d'austérité.

Mais, en démocratie, il n'est pas facile, pour une administration publique, de vivre selon ses moyens. Au niveau municipal, en particulier, nous sommes constamment soumis aux pressions de nos citoyens qui veulent plus de services et qui, pour certains d'entre eux, ont tendance à s'en remettre facilement à leur municipalité pour des services qu'ils devraient normalement se procurer eux-mêmes par leurs propres moyens.

D'autre part, nous devons bien constater qu'à un moment où d'autres niveaux de gouvernement ne semblent pas s'inquiéter de leurs propres déficits, on exige des municipalités qu'elles présentent des budgets équilibrés. Or, ce n'est pas facile d'équilibrer un budget en période inflationniste quand les dépenses croissent plus vite que les revenus. (...)

Taux des taxes municipales

La première difficulté à laquelle nous avons dû faire face dans l'établissement des taux de taxes foncières pour 1981 nous a été causée par le dépôt du nouveau rôle d'évaluation préparé par la Communauté urbaine de Québec

selon les exigences de la loi. La révision du rôle a eu pour effet d'accroître considérablement la valeur des propriétés résidentielles, en particulier les propriétés unifamiliales et à deux et trois logements et de réduire la valeur des propriétés commerciales, industrielles, institutionnelles et autres. Ainsi, l'augmentation moyenne de la valeur des propriétés unifamiliales a été de 47.9 pour 100 tandis que celle des propriétés commerciales et industrielles n'a été que de 18.4 pour 100.

Ce n'est donc pas la ville de Québec qui est responsable de la hausse de l'évaluation des propriétés mais les exigences des nouvelles lois votées par l'Assemblée nationale. Comme le disait lui-même le commissaire à l'évaluation de la CUQ lors de la conférence de presse où il présentait le nouveau rôle, le 21 novembre dernier: "les seules lignes de conduite que doit suivre le commissaire à l'évaluation lui sont dictées par la loi sur la fiscalité municipale, par les techniques de l'évaluation et par les techniques administratives qui lui permettront de mettre en place les mécanismes assurant que les deux premières lignes de conduite seront respectées".

Et il ajoutait: "le Conseil et le Comité exécutif de la CUQ et les conseils des municipalités constituantes n'ont rien à voir de loin ou de près à l'évaluation foncière. Si un contribuable n'est pas satisfait, il a un droit de recours devant le Bureau de révision de l'évaluation". (fin de la citation)

Face à ce nouveau rôle d'évaluation, il sautait donc aux yeux de vos administrateurs municipaux que le petit

propriétaire, en particulier celui d'une résidence unifamiliale ou d'une maison à deux ou trois logements risquait d'être indûment pénalisé, quel que soit le taux de taxes, et à plus forte raison par suite d'une augmentation des dépenses municipales.

À Québec, le nouveau rôle porte à 94 pour 100 de leur valeur réelle, l'évaluation des propriétés à des fins d'imposition foncière, alors qu'il était jusqu'ici de 68 pour 100. Et cette valeur est déterminée par de nombreux facteurs dont, par ex, la loi sur le zonage agricole, la régie des loyers, l'offre et la demande de certains types de propriétés, etc., et ce, à partir des transactions immobilières observées dans divers secteurs.

Pour l'ensemble de la ville de Québec, cela a donné une augmentation moyenne globale de 32 pour 100 des valeurs imposables. L'application d'un taux uniforme de taxes pour toutes les propriétés aurait eu comme résultat que les petits propriétaires, ceux de maisons unifamiliales et à deux ou trois logements auraient payé considérablement plus de taxes en comparaison des propriétaires de commerces et d'entreprises ainsi que les gouvernements et institutions qui en auraient payé moins.

Comment être équitable? Un examen de la situation au comité conjoint Québec-Municipalités sur la fiscalité a permis de cerner une formule susceptible de minimiser le transfert du fardeau fiscal de l'industriel et commercial au résidentiel et c'est cette formule proposée au gouvernement qu'il a reprise dans le projet de loi 12 présenté jeudi dernier à l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi autorise les municipalités à accorder un crédit municipal aux propriétaires de résidences unifamiliales et de maisons à deux ou trois logements, pourvu que la taxe d'affaires de ces municipalités soit portée à son maximum autorisé par la loi.

Désireux d'alléger le petit propriétaire et de contrer le mieux possible dans les circonstances les effets négatifs du nouveau rôle d'évaluation, vos administrateurs municipaux ont décidé d'accorder un crédit fiscal municipal de 10 pour 100 pour les résidences unifamiliales et de 5 pour 100 pour celles de deux ou trois logements, ceci impliquant — et c'est là une condition essentielle contenue dans le projet de loi 12 — la hausse à son maximum permis par la loi de la taxe d'affaires.

L'effet de cette augmentation de la taxe d'affaires sera minimisé pour les petites entreprises du fait qu'il y a remboursement de l'excédent de 15 pour 100 de cette taxe pour les valeurs locatives de \$16,000 et moins et d'un montant proportionnel pour les valeurs locatives allant de \$16,000 à \$30,000 alors que le remboursement disparaît. De plus, ces propriétaires peuvent déduire toutes leurs taxes municipales (incluant la taxe d'affaires) de leurs revenus imposables, tant au provincial qu'au fédéral.

Pourquoi avoir accordé un crédit moindre aux propriétaires de maison à deux et trois logements qu'à ceux de maisons unifamiliales? Simplement parce que le propriétaire d'une telle résidence est seul pour absorber la hausse et aussi parce qu'une grande partie des propriétaires de résidences à deux ou trois logements peuvent déduire une partie de leurs taxes de leurs revenus imposables, récupérant ainsi, par la baisse de l'impôt, une partie de cette augmentation.

Enfin, disons qu'avant de penser à toute augmentation des taxes, nous avons évidemment dû réajuster nos taux de taxes en proportion du pourcentage moyen d'augmentation du rôle d'évaluation.

Compte tenu de tout ceci, on peut voir qu'il n'est pas possible de faire une comparaison réelle, valable des taux de taxes entre 1981 et 1980. Nous pouvons seulement dire que les revenus de la ville générés par ses taxes augmenteront en 1981 de 8 pour 100 par rapport à 1980, en plus des revenus nouveaux provenant de l'addition de nouvelles propriétés au rôle d'évaluation. (...)

Malgré l'amertume des travailleurs William Davis peut encore dormir tranquille

par Monique Payeur

(collaboration spéciale)

TORONTO — On estime à 65,000 le nombre de travailleurs congédiés ou mis à pied en Ontario depuis janvier 1980. Aussi, c'est dans un climat d'amertume et de pessimisme que s'est déroulé à Toronto la semaine dernière le 24e congrès de la Fédération du travail de l'Ontario.

Affiliée au Congrès du travail du Canada, la Fédération du travail de l'Ontario (FTO) regroupe 800,000 travailleurs. C'est la plus puissante organisation syndicale de la province. Ses 1,600 délégués au congrès de Toronto ont réélu à l'unanimité le même président, Clifford Tilkey, pour un cinquième mandat.

La FTO est officiellement engagée sous la bannière néo-démocrate que le président Tilkey porte bien haut, ayant déjà été lui-même député du NPD au parlement ontarien.

C'est d'ailleurs par un discours politique enflammé que le leader syndical a ouvert le congrès, incitant ses troupes à l'insurrection contre le présent gouvernement ontarien qu'il tient, en grande partie, responsable de la pénible situation de l'emploi dans la province.

Dénouant la mentalité corporatiste du cabinet Davis, M. Tilkey demande aux travailleurs ontariens de soutenir la stratégie de sa centrale, clairement orientée vers une rédefinition majeure du système économique canadien et de défaire le gouvernement conservateur qui, dit-il, de concert avec les grandes institutions bancaires, a mené l'économie ontarienne à la faillite.

Mais le militantisme politique du président Tilkey n'a pas provoqué chez les 1,600 délégués l'effet d'entraînement souhaité. Au contraire, les interventions des travailleurs étaient empreintes de défaitisme et peu d'intervenants étaient enclins à tenir le gouvernement responsable de tous les péchés de l'économie ontarienne.

En fait, les délégués de la FTO donnaient l'impression d'être dépassés par l'ampleur du désastre et semblaient incapables de proposer des solutions aux problèmes actuels de l'Ontario qui n'a pas connu des temps aussi durs depuis la guerre.

Ayant vécu une industrialisation continue et une prospérité grandissante pendant des années, la province avait oublié les affres du chômage massif. Aujourd'hui, la prospère voisine du Québec voit se fermer les uns après les autres



Malgré les appels enflammés de leurs chefs et les manifestations contre 65,000 emplois perdus en un an, les travailleurs ontariens ne sont pas prêts à changer de système. C'est ce qui ressort du récent congrès de la Fédération du travail de l'Ontario auquel a assisté notre collaboratrice Monique Payeur.

les portes d'entreprises jadis prospères. A titre d'exemple: une manufacture de chaussures à Toronto, une usine de machines aratoires à Brampton, un journal à Ottawa, une fabrique de pièces d'auto à Windsor, une manufacture de meubles à Cambridge, une fabrique de pièces électriques à Hamilton, et plusieurs autres.

"Un changement de gouvernement, disait l'un des délégués (en mangeant son lunch apporté de la maison, parce que les temps sont durs), pourrait-il mater l'inflation, alors que tout le monde sait que la pénurie de pétrole est la véritable cause de nos maux?"

"Ontario can work" disait le slogan du congrès et les travailleurs le répétaient durant quatre jours, comme une longue litanie, avant, pendant et après l'adoption des résolutions.

Trois résolutions majeures

La FTO s'est attardée sur trois résolutions jugées prioritaires parce qu'elles rejoignent non seulement les préoccupations des syndiqués ontariens, mais toute la population canadienne: le chômage, le pétrole et l'énergie nucléaire.

Quels que soient les partis au pouvoir à Queen's Park ou à Ottawa, la Fédération ontarienne du travail considère que des mesures immédiates doivent être prises pour que les grandes corporations canadiennes, et surtout les multinationales, prennent leurs responsabilités sociales.

A cet effet, elle propose qu'un moratoire soit imposé aux compagnies qui songeraient à fermer leurs usines en Ontario et que ces compagnies soient tenues de justifier leur décision devant un tribunal public. Dans le cas d'entreprises qui persisteraient dans leurs intentions de plier bagages après avoir été jugées viables, la FTO suggère que le gouvernement prenne les opérations en main par le biais d'un organisme de développement parapublic.

Cette mesure, s'ajouteraient des sanctions économiques contre les compagnies étrangères qui cesseraient leurs opérations en terre canadienne, tels des embargos, des amendes et des taxes sur leurs produits importés au Canada.

Dans le secteur de l'énergie, la centrale syndicale fait remarquer que la crise, qu'elle soit réelle ou inventée de toutes pièces, a démontré la nécessité d'une politique de l'énergie "faite par les Canadiens, pour les Canadiens".

La résolution, adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale, privilégie donc la prise en main par les gouvernements fédéral et provinciaux, du développement des ressources énergétiques canadiennes. Le rôle de Petro-Canada doit être accru, souligne le texte de la résolution, et d'autres Sociétés d'Etat de même type mais encore plus puissantes doivent voir le jour.

Cette proposition de même que plusieurs autres de moindre importance ont d'ailleurs fait ressortir le ressentiment grandissant des Ontariens contre les Etats-Unis et leur désir de voir cesser la

dépendance économique du Canada envers ce pays.

"Que le Canada cesse de flirter avec l'idée d'une politique énergétique occidentale, qui ne fait que perpétuer cette habitude de donner nos ressources aux Etats-Unis et de partager ensuite leurs problèmes de pénurie", écrit la FTO.

Et elle ajoute que les prix du pétrole canadien devraient être gelés aussi longtemps que les coûts de production restent stables et que les profits seront raisonnables.

Energie nucléaire

C'est sur la pointe des pieds que la Fédération du travail de l'Ontario attaque la question de l'énergie nucléaire, cela, pour la simple raison que cette industrie procure de l'emploi à 85,000 personnes au Canada.

L'Ontario ne peut se permettre de sonner le glas d'une industrie essentielle à ses besoins actuels d'énergie électrique et encore moins de s'offrir le luxe de jeter encore des milliers de travailleurs sur le pavé, dit la FTO.

Mais elle estime d'autre part qu'il faudrait cesser le développement de nouvelles centrales nucléaires aussi longtemps qu'une solution acceptable aux problèmes des déchets nucléaires n'aura pas été trouvée.

En attendant, conclut-elle, continuons de chercher ailleurs des sources d'énergie plus sécuritaires.

Une autre importante résolution, cette fois à portée sociale, a reçu l'approbation des délégués. Il s'agit de l'institution d'un réseau universel de garderie pour les enfants de la naissance à 12 ans.

Un système de garderie d'Etat est devenu essentiel en Ontario, pense la FTO, parce que les conditions économiques sont telles qu'il est impossible de faire vivre décemment une famille sans la contribution financière des deux parents.

Cette proposition risque toutefois de prendre le chemin des tablettes poussiéreuses du ministère du Bien-être social plutôt que celui du feuillet de l'assemblée législative, le gouvernement Davis ayant clairement indiqué encore récemment que cette mesure n'est pas dans ses priorités actuelles.

Politisation difficile

Même si 12,000 travailleurs ontariens ont marché sur Queen's Park le 18 octobre dernier et même si le président Tilkey manifeste un appui bruyant aux néo-démocrates de Michael Cassidy, cela ne veut pas dire que le blason du NPD en ressortira redoré aux prochaines élections ontariennes, le printemps prochain.

Les 800,000 travailleurs de la Fédération du travail de l'Ontario demeurent des citoyens conservateurs et l'entreprise privée possède à leurs yeux des mérites et des avantages qu'ils ne sont pas encore prêts à sacrifier pour une plus grande socialisation de leur société.

Au congrès 1980 de l'organisme, rares ont été les interventions carrément dirigées contre le système. Les délégués, tous fervents syndicalistes naturellement, s'acharnaient à dénoncer l'irresponsabilité de certaines compagnies envers leurs employés mis à pied et fulminaient contre l'inflation.

La politisation des membres est à faire, admettait le vice-président du CTC, Julien Major, à l'issue de son exposé devant l'assemblée générale. "Partout au Canada, nous avons entrepris une opération d'éducation politique, qui peut donner de meilleurs résultats que des déclarations enflammées sur la place publique."

En attendant, les hauts cris de Clifford Tilkey font sourire les stratèges du Parti conservateur de William Davis, tout autant que ceux du Parti libéral de Stuart Smith.

Avertissement au réseau. Des passerelles auraient été préférables scolaire de Bellechasse

A tous les contribuables de Bellechasse, concernant l'implantation d'un sous-centre dans le bas de Bellechasse par la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric.

Chers concitoyens, Nous sentons le besoin de nous servir de cette page pour renseigner le plus de payeurs de taxes possible sur le penchant que prend le réseau scolaire dans le bas de Bellechasse. Les assemblées de consultation devaient jouer ce rôle, mais une minorité seulement d'entre vous s'est déplacée pour recevoir l'information.

A toutes les assemblées de consultation où des commissaires ont eu assez de conscience professionnelle pour fournir à leurs concitoyens les implications telles qu'elles sont pour la Commission scolaire de Bellechasse, on les a accusés de parti-pris pour St-Raphaël.

Bien sûr, les commissaires de St-Charles disent que leur municipalité est prête à leur vendre le couvent pour \$1; ils seraient prêts à tout pour prouver que la CSB n'a pas de raison valable de ne pas l'acheter. Mais, est-ce qu'un propriétaire consciencieux, qui doit surveiller son budget, achèterait une troisième résidence quand il en a déjà deux qui resteront inutilisées, une à St-Raphaël et une à Beaumont?

Et continuer d'être locataire dans ce couvent, n'est-ce pas un non-sens? Est-ce que vous loueriez la maison d'un voisin tout en laissant deux de vos propres maisons fermées? On sait tous que, même si une maison est fermée, il faut l'entretenir. Quand on sait que la CSB donnerait à la municipalité de St-Charles \$18,284 en location pour ce couvent et que la CSRLF donnerait \$8,000 de location pour le centre sportif, et ce, seulement pour l'année scolaire 1981-82, on comprend très facilement pourquoi les contribuables de St-Charles ont fait dévier le débat aux assemblées de consultation. Si on payait des taxes municipales à St-Charles, nous saurions nous aussi, que sur notre compte de taxes nous aurions à compenser personnellement pour cette diminution de revenus pour notre municipalité.

Pourquoi un des commissaires a-t-il tant "patiné" sur les chiffres à l'assemblée de consultation de St-Charles? Pourquoi ne pas avoir sorti les coûts réels, à long terme, à St-Charles comme ailleurs? Seroit-ce parce que l'animateur de la soirée avait mentionné dans sa présentation de ne pas questionner sur les coûts? Est-ce qu'il nous répondra comme une citoyenne de St-Charles a répondu à l'une de nous à la question suivante: "Pourquoi avoir présenté un mémoire à la dernière minute?" Elle a avoué que c'est parce qu'ils s'étaient rendus compte à la soirée d'information des comités d'école du 13 novembre, où on nous offrait 2 hypothèses, qu'il n'y avait aucun avantage à ce que le sous-centre soit à St-Charles, qu'il fallait qu'ils fassent quelque chose s'ils voulaient l'avoir.

Nous en aurions encore long à dire sur le sujet. Nous voulons cependant terminer en vous posant à tous personnellement la question suivante: est-ce que nos commissaires doivent faire une recommandation pour la localisation d'un sous-centre dans le bas de Bellechasse d'après toute la connaissance du dossier ou s'ils vont tenir compte seulement du vote donné aux assemblées de consultation? Nous croyons qu'il est important pour chacun de vous de savoir le nombre de citoyens qui ont voté en faveur d'un regroupement à St-Charles, peu importe les implications pour tous les payeurs de taxes scolaires du bas de Bellechasse.

La Durantaye: 38
St-Vallier: 43
St-Charles: 200
St-Michel: 60
Beaumont: env. 80

Si les salles avaient été bondées de citoyens ou si les 6 paroisses avaient tenu leur réunion simultanément, nous n'oserions jamais mettre en doute la validité des résultats. Mais dans les circonstances présentes, est-ce que 420 personnes peuvent représenter la volonté de tous les payeurs de taxes de la CSB?

Le comité d'école St-Raphaël par Betty Charest
Nicole Michaud
St-Raphaël de Bellechasse

Monsieur Jean Pelletier, maire Hôtel de ville de Québec

Objet: Contreproposition à la construction de deux tunnels piétonniers sous l'autoroute Dufferin.

J'ai pris connaissance par le journal local, LE SOLEIL, 4 novembre 1980, de l'intention du ministère des Transports et de la ville de Québec de construire deux tunnels piétonniers sous l'autoroute Dufferin, aux angles Saint-Jean et Saint-Cyrille.

Je voudrais vous faire part publiquement de mes brefs commentaires sur ce sujet en situation de projet, ou son équivalent, dans son contexte élargi.

L'objectif immédiat du projet est de relier les deux côtés de l'autoroute Dufferin d'une façon sécuritaire pour les piétons. L'objectif plus large consiste à relier les trois composantes de la partie haute du Centre-Ville, à savoir colline parlementaire, faubourg Saint-Jean-Baptiste et Quartier latin.

Les solutions pour régler ce problème sont de deux types; la

solution souterraine (tunnel) que vous et le ministère avez choisie, et la solution aérienne (passerelle) que je préfère pour les raisons qui suivent.

D'abord, de par sa topographie, la ville de Québec, contrairement à Montréal, n'a pas de tradition urbaine de circulation piétonnière souterraine et n'a pas, non plus, pour la même raison, d'avenir en ce sens.

Il me paraît bien évident que la partie haute du Centre-Ville devrait être desservie en souterrain par une circulation automobile plutôt que piétonne. Les stationnements souterrains n'en sont-ils pas le témoignage et l'accomplissement?

Je propose donc de surbaissier l'autoroute Dufferin dans une perspective à long terme. On pourrait ainsi reconstituer un sol à usage urbain normal, par exemple, reconstituer la rue Saint-Jean. Une des hypothèses qui fut alors rejetée, ou reléguée à plus tard, consistait justement en une autoroute souterraine. Cette solution a été écartée prin-

cipalement à cause de son coût de réalisation trop élevé. En ce sens, aujourd'hui on serait en mesure d'évaluer le coût social de cette déchirure en plein centre ville qu'est l'autoroute.

Prévoir la surbaissier ne deviendrait-il pas ainsi une solution abordable à un ensemble de problèmes que beaucoup de nos concitoyens vivent autant sur quatre roues que sur deux jambes?

Evidemment, cette réalisation pourrait être progressive, se réalisant par étapes. Une première étape pourrait consister à l'enfoura à l'image de l'autoroute Décarie à Montréal. L'autre étape pourrait consister à la recouvrir.

Je considère donc que cette hypothèse devrait être discutée et évaluée à son mérite avant de poser des gestes qui en handicaperaient la réalisation, même aussi lointaine que dans dix ou vingt ans. Il faut bien penser que la réalisation de tunnels piétonniers est un sérieux handicap à l'hypothèse précédente, en plus de créer de graves problèmes de circulation lors de la construction dont le temps serait particulièrement long. Le coût de réalisation m'apparaît aussi prohibitif (chiffre avancé de 1.6 million pour deux tunnels).

Les avantages, par contre, d'une voie surélevée ou passerelle sont énormes. D'abord, elle n'handicaperait pas l'hypothèse précédente. Cette solution pourrait

être réalisée par préfabrication en usine et être donc réutilisée au besoin, ailleurs, par exemple, dans l'axe Conroy sur Saint-Cyrille. L'installation serait très rapide et ne nuirait pas à la circulation automobile. Le coût est économique, probablement la moitié du prix d'une structure tridimensionnelle vitrée, pas de drainage, excavation, fondations, coût d'entretien minimum, par exemple, pas d'éclairage de jour, amélioration du paysage urbain dans les secteurs concernés, coin Hilton, coin Saint-Jean... Enfin, je considère que ce choix est trop important et qu'il doit être discuté sur la place publique (le Carré d'Youville n'en est-il pas loin?) pour fins de consultation.

En ce domaine, on ne peut plus se contenter de décisions arbitraires. Une conscience élargie des phénomènes urbains n'est-elle pas la clé de voute pour articuler des projets aptes à répondre aux besoins réels des usagers présents et futurs.

J'invite donc les citoyens à vous faire part de leur choix entre le tunnel ou la passerelle afin de traverser l'autoroute Dufferin aux deux croisements des rues Saint-Jean et Saint-Cyrille.

Veillez croire, Monsieur le Maire, que les architectes, citoyens à part entière, ont à cœur le développement de leur ville. Espérant le tout à votre satisfaction.

Marc Bouchard, architecte.

Lire et bien lire

En réponse à ma critique sur l'organisation du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui aura lieu les 5, 6 et 7 décembre, à Québec, M. Michel Lacombe, au nom du comité organisateur, laisse entendre que j'aurais mal lu le programme à moins que je "ne l'interprète avec une grille sensible à celle qui (me) servait il y a une couple d'années à distinguer les auteurs de chacune des phrases d'un article signé par deux journalistes mais dont le texte final avait été réécrit par un seul auteur".

Puis-je lui faire remarquer que la chose est impossible puisque le fait qu'il évoque, implique une autre personne que moi. Décidément, je ne suis pas le seul à lire avec inattention. M. Lacombe pourrait-il, en bon journaliste, vérifier ses sources d'information, en l'occurrence le journal des journalistes "le 30", mai 1977, page 6 et été 1977, page 13?

Jacques Rivet
professeur de journalisme,
université Laval.

10% DES QUÉBÉCOIS SONT ILLETTRÉS. C'EST À PART DE CEUX QUI NE "SAVENT" PAS LIRE!



Un appel contrariant

Au Carrefour des agents de pastoralité en milieu ouvrier de Québec

Votre appel (21-11) au "boycottage" de la boulangerie Samson me contrarie parce qu'elle est une démonstration funeste de la théorie socialiste: la destruction de la propriété privée.

Nul doute qu'influencés par l'infortune des "anciens Vaillancourt" vous vous y êtes adonnés avec une incontinence dont j'ignore si elle tient plus de l'irresponsabilité que de l'inconscience.

Il est hasardeux de croire: "la pétition rouvrira les portes de la boutique". C'est être plein de présomption. Placez "la fermeture" dans son contexte. Convenez. L'o-

rigine des déboires "Vaillancourt" fut la conséquence d'une série de tractations: a) ouvrières (manipulation abusive, étroite et inintelligente) b) financières (Vaillancourt, Vachon du groupe Culinar, d'institutions bancaires et Samson).

Je trouve cynique d'accabler le dernier acquéreur. J'ai toujours cru que les gens de votre état devaient en agir honnêtement avec: (i) le message de l'Eglise: "la propriété est pour l'homme de droit naturel; l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société; mais encore absolument nécessaire." (ii) l'action de l'Eglise: "instruire les sociétés par un exposé d'ordre général qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions. Un effet de l'ordre de la prudence civile."

Fouillez, épluchez le récent numéro du Business Week: "The Reindustrialisation of America" qui propose un nouveau contrat social; et les nombreuses lois qui favorisent l'esprit de propriété, le réveil et le développement autant qu'il est possible dans les masses ouvrières. Vous avez l'actif des plus précieux avantages: la main-d'œuvre expérimentée. Alors démarquez. Il y a de la place. Les mouvements du marché: qualité et service ne sont pas essouffés.

Comité... bougez! C'est une grande circonstance. Remplacez les investissements en capital par des investissements en travail. Déplacez le boycottage. Au lieu de le laisser s'exagérer, porter sur des conditions extrinsèques de travail, ramenez-le sur son véritable terrain, le terrain professionnel de la boulangerie: fabrication, distribution, vente.

Marcel Drolet
Lac-Beauport

Des propos prophétiques de l'ancien gouverneur général Jules Léger

L'ancien gouverneur général du Canada, Son Excellence monsieur Jules Léger, était un Canadien unique pour plusieurs raisons dont entre autres son immense courage en réapprenant le français et l'anglais après une crise cardiaque qui l'a terrassé après son soixantième anniversaire de naissance.

Il était un homme profondément religieux comme son frère, le bien-aimé Cardinal Léger. Ses pensées, exprimées lors de son installation à titre de gouverneur général en 1974, semblent maintenant prophétiques:

"Mais déjà les temps sont changés; nous sommes dans un autre âge dont nous n'apercevons pas bien les contours. La civilisation occidentale, la nôtre, tourne en rond et s'épuise, résultat d'un nombre de contradictions qui la paralysent: générations qui s'affrontent sans se reconnaître; insécurité dans l'abondance; pauvreté des uns, richesses des autres; morale traditionnelle ébranlée mais remplacée par un désir de pureté primitive; actes de violence d'objecteurs de violence; technique de communication à l'échelle des sa-

tellites alors que les grands ensembles politiques se dirigent vers une régionalisation de plus en plus marquée."

Il a aussi souligné que: "Nous sommes maintenant assez forts, assez nombreux, assez sûrs de nous-mêmes pour choisir ce qui nous convient, l'assimiler, lui donner une note d'originalité, créant ainsi une civilisation de cultures."

Ce fut en fait une tragédie nationale que sa crise cardiaque ait empêché plusieurs Canadiens de mieux apprécier les nombreuses qualités de notre 21e gouverneur général. Chacun de nous est profondément touché par la perte de ce grand homme.

Sincèrement,
David Kilgour,
Député fédéral
Edmonton Strathcona

Une courte logique

M. Pierre Champagne est un journaliste consciencieux et bien documenté. On le constate, encore une fois, en lisant sa chronique du 26 novembre dans laquelle il est question du spectacle-bénéfice de Viol-Secours, où seules les femmes sont invitées. Tant de rigueur intellectuelle m'épate!

M. Champagne ne craint pas de dénoncer les cruelles injustices dont sont victimes les hommes dans notre société. On reconnaît là le cœur valeureux d'un défenseur de la veuve et de l'orphelin. Un cœur qui mériterait d'être Chevalier de Colomb.

Les avocates, médecins, sociologues et autres "bornées" qui se penchent depuis des années sur le problème de la violence faite aux femmes, de même que les femmes bien ordinaires qui militent dans les mouvements féministes estiment quant à elles que le leadership de la lutte des femmes doit rester entre les mains des femmes. (Heureusement que la courte logique

de M. Champagne n'est pas suivie par tous, parce qu'on verrait les patrons du SOLEIL rédiger la convention collective des employés!) Je le dis encore, il m'épate, il m'épate!

On sent chez M. Champagne un grand respect du public qui achète LE SOLEIL. On est touché par le souci constant qu'il a de nous alléger la lecture de ses articles, en y semant ça et là, les graines subtiles de son humour. Cependant, son obsession pour le chiffre 69 m'inquiète. Une enfance difficile? Ou tout simplement un fumiste qui impressionne les badauds en marchant sur les mains et en écrivant ses articles avec ses pieds. Un épateur!

Jocelyne Corbeil
Québec.

Je vous épate!
J'en suis fort aise.
Eh bien, dansez maintenant!
Pierre CHAMPAGNE

UN "CADEAU" FORT APPRÉCIÉ POUR NOËL (Spéciaux en vigueur du 1 au 8 déc. '80 ou jusqu'à épuisement)

POÊLE À BOIS DE SELKIRK "ACORN RANGER"

Rég. \$535
SPÉCIAL
\$399
Épargnez \$136 (Si livré, \$10 en sus)

Poêle à bois "Voyageur" PAR SELKIRK

Servez-vous - en comme foyer ou poêle à combustion lente.
SPÉCIAL \$399 (Si livré, \$10 en sus)

BANC DE SCIE 9"

Roulement à billes, rallonges, guide à refende et calibre d'onglets. Table: 37" x 18" sans moteur.
SPÉCIAL 136.95 avec support

Boîte à onglets 9" ROCKWELL

Coupe précise à tout angle. Pour scier à travers 2 1/2" x 4" 5000 tr/min 10.5 A.
SPÉCIAL 269.95

BOIS
Monsieur dismat
MATÉRIAUX
frenette & FRÈRES
HEURES D'AFFAIRES:
Lundi au mercredi 8h30 à 17h30
Jeudi et vendredi 8h30 à 21h
Samedi 8h30 à midi
376, ROUTE NATIONALE, PORTNEUF
QUÉBEC 694-9264
ST-AUGUSTIN 878-2936
GROS ET DÉTAIL Livraison quotidienne

8e Salon des Artisans de Québec l'Art de Bien Faire les Choses



6 au 20 déc. 80 de midi à 22h chaque jour fermeture le samedi 20 déc. à 17h

Centre Municipal des Congrès
Place Québec 694-0260
ENTRÉE LIBRE

La pièce de collection

Créée dans une racine de buyerie tendre, au grain exceptionnel, c'est notre meilleure pipe. Harmonie de la forme et du grain qui résulte des longues heures de travail à la main de l'artisan Paradis. Elle porte sa signature gravée.

Présentée dans un coffret unique fait à la main en marqueterie de buyerie \$1000
Visitez notre kiosque au salon des artisans
Paradis
2586-8
916, ave. dosquet, Ste-Foy, QC
G1V 3B6, 653-9188

FESTIVAL DU SCAMPI

LE RESTAURANT L'AMBIANCE 100% PARISIENNE
Cuisine Française
Soupe du jour Scampis
à la Provençale à l'Armoricaine à la Basquaise Café
8.75
Le Restaurant Vendôme, en collaboration avec la Poissonnerie Saguenay, vous souhaite Bon appétit
Faites vos arrangements pour les parties de Noël. Rés. 692-0557
Stationnement gratuit à l'Hôtel de Ville (2 heures)



L'hiver est bel et bien installé pour rester et les inconvenients n'ont pas tardé à se produire, tel cet arbre qui est tombé sur une automobile en stationnement, hier midi, dans la rue Pere-Marquette à Québec.

Neige, pluie, vents: l'hiver a frappé l'Est

par Lucien LATULIPPE et Michel TRUCHON

Une tempête, animée par des vents violents et une forte précipitation de neige, fait rage depuis ce matin dans le nord du Québec. Vers 8h, la Sûreté du Québec à Baie-Comeau a déclenché l'opération "Tempête" pour la journée et elle a décrété la fermeture de la route 138 tout le long du littoral de la Côte-Nord et de la route 172, de Saguenay à Chicoutimi. Les routes sont glissantes, encombrées de neige, et la visibilité est nulle.

Quelque 45 cm de neige sur la région de Sept-Îles, environ 40 sur Baie-Comeau—Hauterive, trois cm de neige et 33 mm de pluie sur la région de Gaspé, environ trois cm de neige et 10 mm de pluie sur la région de Mont-Joli, environ 20 cm de neige au Saguenay—Lac-Saint-Jean et quelque 10 cm de neige sur la région de Québec, telle était à minuit la situation sur l'Est du Québec à la suite de la dépression atmosphérique qui a balayé tout le Québec, hier.

Il va sans dire que la circulation sur les routes était difficile dans le Bas-du-Fleuve, sur la Côte-Nord et au Saguenay—Lac-Saint-Jean où plusieurs routes secondaires ont été fermées. Deux tragédies ont été enregistrées.

Angelo Lavoie, âgé de 39 ans, des Petites-Bergeronnes, dans la circonscription de Dubuc, a péri dans la collision de son auto avec un camion de la Brink's, vers 14h, dans une courbe de la route 172 conduisant à Tadoussac. Son épouse a été blessée et elle est hospitalisée à Hauterive.

Yvon Pelletier, âgé de 44 ans, de Saint-Pamphile de L'Islet, a été tué par une auto, vers 10h25, sur la route 204 qu'il traversait à pied. Sa mort a été instantanée.

La bordée d'hier porte à près de un mètre la précipitation de neige qui s'est abattue sur la région de Sept-Îles depuis samedi dernier et la neige ne devait cesser que ce matin.

La visibilité était réduite dans cette région et ainsi les recherches pour retrouver un avion disparu entre Sept-Îles et Mingan n'ont-elles pu reprendre.

Il neigeait encore à Baie-Comeau, Mont-Joli et Gaspé. On prévoyait 10 cm de plus. Partout, le vent a soufflé à quelque 60 km.

Dans la région de Gaspé qui a bénéficié d'un front chaud une bonne partie de la journée, provoquant ainsi de la pluie, le vent a été plus violent, atteignant plus de 100 km/h.

La région métropolitaine de Québec, qui avait été aux prises avec de la pluie hier matin, s'est recouverte de neige en fin de matinée. La circulation est devenue difficile et les corps policiers ont enregistré de nombreux accidents mineurs.

Un autobus de la CTCUQ a dérapé sur la bretelle entre le chemin des Quatre-Bourgeois et le boulevard Henri-IV. Deux autos de la Sûreté du Québec ont été heurtées par l'auto d'un particulier sur la scène d'un accident. Personne n'a été blessé mais une auto de la Sûreté a été démolie.

Le "Dimanche" a été retrouvé

par Tom FRECHETTE

Les sept personnes à bord du voilier "Dimanche" qui était porté disparu en mer depuis deux semaines environ ont été rescapées hier, vers 10h, par le cargo irakien Al Ru-maithiah.

Le sauvetage a eu lieu sur l'océan Atlantique à 139 milles marins au nord-est des Bermudes. Les occupants du bateau en détresse ont été rudement secourus par une mer en furie et deux membres de l'équipe ont été blessés. Toutefois le centre d'urgence de la garde côtière canadienne n'a pu préciser qui sont ces blessés.

Le groupe des naufragés était formé de Michel Prénovost, de Shawinigan-Nord, comme capitaine, de

son épouse, Madeleine, de leurs deux enfants, Luc et Guy, âgés de 14 et 10 ans respectivement, du frère de Mme Prénovost, Roland Gervais, de Shawinigan, ainsi que de Madeleine Breton, de Montréal, et de Francis McKenna, de Mont-Saint-Pierre, en Gaspésie.

Le cargo qui a pris à son bord ces aventuriers en péril doit jeter l'ancre à Savannah, en Georgie, demain matin, vers 10h.

Le "Dimanche" avait quitté Port Hawkesbury, en Nouvelle-Ecosse, le 17 novembre, en route pour les Bermudes et il était au large de l'île de Sable quand, fortement ébranlé par la tempête, il a perdu contact avec le monde à cause du bris de sa radio.

Trois kilos de cocaïne dans l'argile

LIMA (AFP) — La police péruvienne a arrêté hier à Lima deux Canadiens, MM. Claude Leduc et Richard Saint-Amant, qui préparaient des imitations de céramiques inca à base de cocaïne, a-t-on appris dans la capitale péruvienne.

L'une des pièces, où la drogue

était mélangée à l'argile, contenait plus de trois kg de cocaïne.

Selon les déclarations des deux trafiquants de drogue, ceux-ci s'apprêtaient à faire passer au Canada près de 12 kg de cocaïne d'une valeur de \$170,000.

Alcool frelaté: vingt morts

NEW DELHI (AFP) — Au moins vingt personnes sont mortes mardi après avoir bu de l'alcool frelaté dans le village de Kaliawali (Etat d'Haryana, près de New Delhi) a-t-on appris hier dans la capitale indienne.

Quatre autres habitants du village ont

perdu la vue, et une quarantaine d'autres sont dans un état grave.

Une équipe de médecins a été envoyée sur les lieux.

D'autre part, trente personnes ont péri noyées, mardi après dans le naufrage d'un

bateau dans l'Etat du

Bihar (Est du pays).

Une centaine de passagers environ se trouvaient à bord du bateau qui s'est retourné sur le Gange, 70 d'entre eux ont réussi à gagner la rive à la nage.

Si vos yeux ont du mal à supporter

L'écran cathodique

La télévision L'éclairage au néon L'éclairage intense

Guy Rouleau opticien peut résoudre votre problème

Des recherches très poussées ont permis la création d'une lentille qui possède un très haut pouvoir de bifiltration. C'est ainsi qu'elle peut absorber les rayons ultra-violet nocifs et la plus grande partie des infra-rouges, tout en transmettant le maximum possible de la lumière visible.

VOYEZ JUSTE

guy rouleau opticien

2590 boulevard Laurier, Ste-Foy, Québec / 659-3232
699 boulevard Charest est, Québec / 523-6958
Cie Paquet, Mail St Roch, 545 St-Joseph est, Québec / 524-5121 (305)
592 rue Racine, Loretteville, Québec / 643-6542

Havre St-Pierre / Schefferville / Gagnon / Fermont / Forestville / Natashquan

CORRECTIONS

Quelques erreurs se sont glissées dans notre annonce parue mercredi le 3 décembre, en page D-4 de ce journal. Vous auriez dû lire:

SOUFFLEUSES

Modèle 8 H.P. à essence
5 vitesses avant, 1 vitesse arrière
Prix de vente K mart 874⁹⁷

Modèle 10 H.P. à essence
Moteur Tecumseh-Encimes (au lieu de Briggs & Stratton)
Prix de vente K mart 947⁹⁷

Nous nous excusons des inconvenients que ces erreurs ont pu causer à notre clientèle.

K mart



Service Chiropratique à domicile

CARL MARCHAND, B.S.D.C.
DOCTEUR EN CHIROPRATIQUE

Tél.: 663-8890

BRONZES - SCULPTURES

WERTHEIMER



VERNISSAGE

Le samedi 6 décembre 1980 à 14 heures

l'artiste sera présente

L'EXPOSITION DURERA JUSQU'AU 15 DECEMBRE 1980

Michel de Kerdour

GALERIE D'ART
4, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC G1R 4X3
Tél.: (418) 522-4341

Messenger de vos repas-cadeaux ... Le BARON ROUGE

Quelle heureuse surprise pour les êtres qui vous sont chers! Imaginez, un repas-cadeau que nous leur glisserions en douce, de votre part... un repas-cadeau qui les convierait, quand bon leur semble, à la table des plus fins gourmets!



Téléphonez ou remplissez le coupon ci-dessous, et mentionnez le montant que vous désirez déposer. Nous leur transmettrons vos bons vœux du temps des Fêtes!

LE BARON ROUGE

350 boul. Ste-Anne,

Beauport 667-1355

Repas cadeau d'une valeur de \$..... offert à		Avec les compliments de	
Nom	Telephone	Nom	Telephone
Adresse	App.	Adresse	App.
Ville	Province	Ville	Province
Code postal		Code postal	

(Pour un service rapide, passez au Baron Rouge)

Le Baron Rouge, Service de la Comptabilité, 350, boulevard Ste-Anne, Beauport, Québec, G1E 3L7 — (418)667-1355



justice

par Marcel COLLARD

Dans une directive en vigueur à compter d'aujourd'hui, le syndicat des avocats et notaires oblige ses membres à bureaucratiser leur travail de façon minutieuse afin de presser le ministère de la Justice à réaliser sa promesse de régler rapidement le conflit en engendrant par leur désir d'améliorer leurs conditions de travail.

Le conseil syndical a mis au point un certain nombre de dispositions

réglant le travail des membres, alléguant le refus du ministère de poursuivre les négociations de bonne foi et le non-respect du règlement réglant actuellement les conditions de travail. Il se promet d'intensifier les moyens de pression pour "ramener l'employeur à des sentiments plus positifs et productifs".

Chaque membre du syndicat devra en outre signifier à son supérieur immédiat, l'a-

Fonction publique

Avocats et notaires feront du zèle

vis signé de son adhésion aux directives en vigueur.

Sous aucune considération, un membre du syndicat ne pourra effectuer un travail ou rendre service à son employeur, après 16h30 sur semaine, durant la fin de semaine ou un jour férié. Il devra quitter les lieux de son travail à 16h30.

Dans l'éventualité d'un travail commandé en temps supplémentaire, l'employeur devra prévoir la rémunération en argent et faire la preuve que le travail est expressément autorisé au

préalable par le sous-ministre en titre, le dirigeant de l'organisme exclusivement ou son équivalent. Le document signé de l'autorisation devra être alors remis au membre du syndicat.

Le conseil syndical recommande en plus à ses membres de refuser systématiquement toute formule d'évaluation du travail exécuté mensuellement par les avocats ou notaires, imposée unilatéralement par la Direction générale des affaires criminelles et pénales.

Permanent syndical coupable

Le juge Jean-L. Dutil prononcera la sentence, le 9 janvier, d'un représentant de l'Alliance de la fonction publique, trouvé coupable du vol d'une somme de \$2,950, propriété de la Caisse populaire des employés fédéraux de l'Est, entre le mois de novembre 1971 et le mois de mai 1973, ainsi que du vol d'une somme de \$1,622, propriété de l'Union des employés de la Défense nationale et, ou, de l'Alliance de la fonction publique, au cours de l'année 1971, à Québec.

Dans un texte très élaboré de 53 pages, le juge Dutil a conclu que les agissements de l'accusé M. Robert Delage, à la suite de la découverte des déficits de la caisse populaire dont il avait été administrateur, son refus de rencontrer les co-administrateurs de la caisse et ses dérobades sont autant de faits qui incitent le tribunal à croire à sa culpabilité.

La cour, poursuit le juge, ne croit pas l'accusé dans l'ensemble de son témoignage. Certaines contradictions avec les témoins impartiaux, des explications farfelues, la haine qu'il a affichée vis-à-vis un témoin ont peu contribué à lui donner une grande crédibilité.

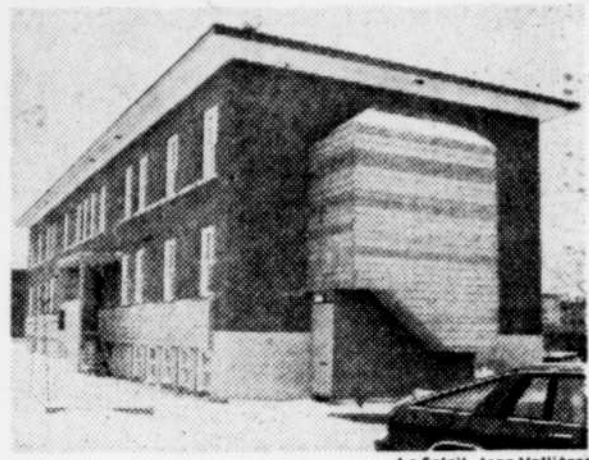
Maison Painchaud

C'est aujourd'hui que sera inaugurée la maison Painchaud, dont la vocation est d'offrir un lieu de transition à d'anciens détenus pour les aider dans leurs efforts de réinsertion sociale. Dirigée par M. Michel Cantin, la maison aménagée dans l'ancienne école Maria-Goretti dans la paroisse Saint-Pascal, à Québec, peut accueillir 25 pensionnaires. Financée par la Société centrale d'hypothèques et de logement, grâce à un prêt de \$300,000 pour la restauration, l'école a été vendue au prix symbolique d'un dollar par année durant 45 ans par la Commission des écoles catholiques de Québec. Au départ, l'école avait été construite

pour servir éventuellement d'édifice à plusieurs logements, puisqu'on y avait installé trois systèmes de chauffage; les dispositions avaient été prises pour une transformation peu onéreuse.

Après de nombreuses démarches du conseil

d'administration, formé de citoyens bénévoles et la collaboration du maire Jean Pelletier, la maison Painchaud offre maintenant les outils nécessaires permettant de prolonger une oeuvre, entreprise en 1967, par la communauté de Saint-Vincent-de-Paul.

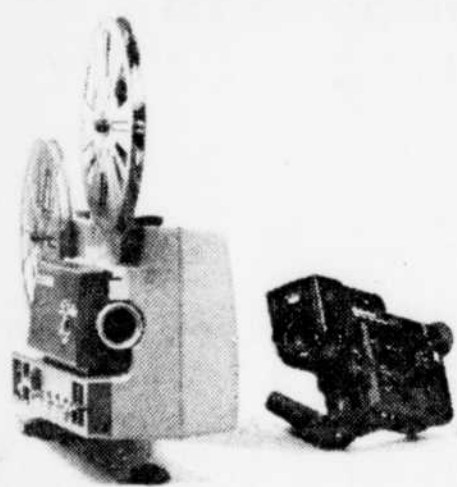


Le Soleil, Jean Vallières

L'ancienne école Maria-Goretti est devenue la maison Painchaud.

L'OEIL DES FÊTES

ENSEMBLE CINÉMA SONORE



Ciné caméra Sankyo XL320
Projecteur ciné Sankyo 500
1 écran de table
1 film couleur
6 piles
L'ensemble

\$698.00 * Toutes ces jumelles sont garanties à vie.

JUMELLES



Jumelles Tasco 7 x 35 et étui \$ 38.00*
Jumelles Tasco 7 x 50 et étui \$ 48.00*
Jumelles Tasco 10 x 50 et étui \$ 58.00*

ET POUR LES CONNAISSEURS

Série internationale
7 x 35 et étui* \$198.00
7 x 50 et étui* \$198.00
10 x 50 et étui* \$198.00

CAMÉRA

OBJECTIFS CANON



Canon AE1, objectif 50mm FL.8, étui inclus

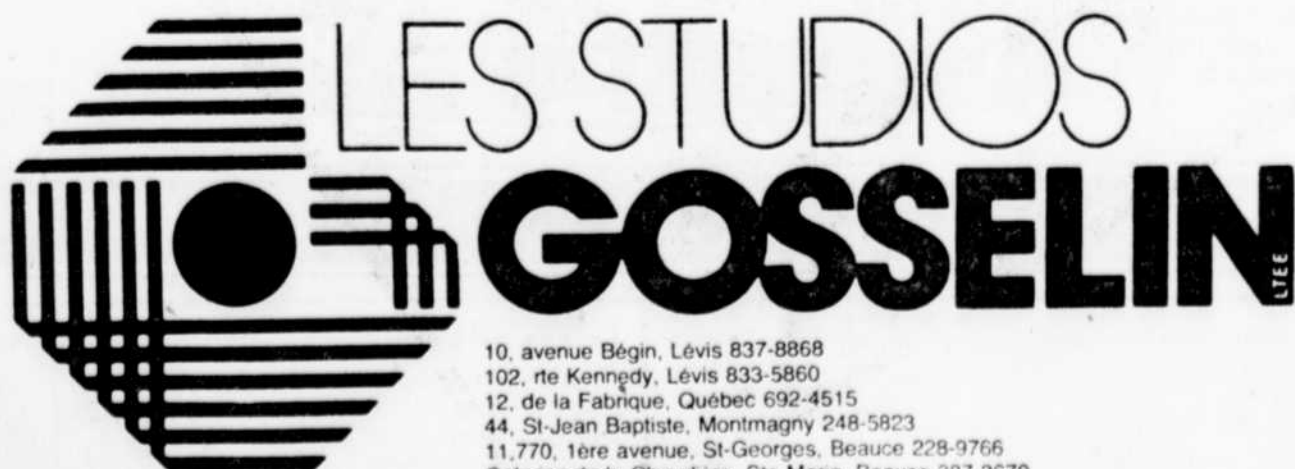
\$348.00

28mm F2.8
35mm F2.8
135mm F3.5
200mm F4
70/150 F4.5
100/200 F5.6

\$148.00
\$138.00
\$148.00
\$188.00
\$218.00
\$218.00

ACCESSOIRES CANON

Flash Canon 177 A \$ 98.00
Entraîneur modèle A \$138.00



10, avenue Bégin, Lévis 837-8868
102, rue Kennedy, Lévis 833-5860
12, de la Fabrique, Québec 692-4515
44, St-Jean Baptiste, Montmagny 248-5823
11,770, 1ère avenue, St-Georges, Beauce 228-9766
Galeries de la Chaudière, Ste-Marie, Beauce 387-3670
Galeries de l'Érable, Plessisville 362-6441
107, rue Frontenac, Sherbrooke 563-4811 (Art & Photo)

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC

SERVICES DE L'EQUIPEMENT APPEL D'OFFRES No 80-12

La Commission des écoles catholiques de Québec demande des soumissions pour les fournitures suivantes:

PROJET: 9-5-1 Audio-visuel
DESCRIPTION: Cassettes 30 minutes
Cassettes 45 minutes
Cassettes studio
Bandes à bobine ouverte
Étiquettes pour cassettes compactes

Les cahiers de charges seront disponibles à compter du 4 décembre 1980, en vous adressant à Monsieur Michel Maranda, 688-7840, à 1460, Chemin Ste-Foy, Québec.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le bordereau de soumission préparé par la CECQ, auquel il joindra un bon de garanti ou un chèque visé équivalant à cinq pour cent (5%) du montant total de son offre. Ce bon ou ce chèque sera fait à l'ordre de la CECQ et tiré sur une banque canadienne ou une Caisse populaire.

La CECQ recevra jusqu'à onze heures (11 heures), heure en vigueur localement, le jeudi 18 décembre 1980, les soumissions sous enveloppes scellées, à 1460, chemin Ste-Foy, Québec. L'ouverture des soumissions aura lieu le jeudi 18 décembre 1980, à onze heures, à 1460, chemin Ste-Foy, Québec. La CECQ ne s'engage à accepter la plus basse ou quel-qu'autre des soumissions reçues.

LES SERVICES DE L'EQUIPEMENT
Jacques CHARLAND, directeur
Québec, le 2 décembre 1980



AVIS PUBLIC

est par les présentes donné, qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 27 novembre 1980 les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

No - 2717 Modifiant le règlement numéro 2642 "Concernant l'adoption du programme d'amélioration de quartier de l'Îlot 8 dans le quartier St-Jean-Baptiste".

No - 2729 Modifiant le règlement numéro 2272 "Concernant l'urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-ouest".

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures de bureau.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, Avocat
Québec, le 28 novembre 1980

Cardinal

laiberté



Des montres superbes, agréables à offrir ou à recevoir!..

A - Manuel	75.95
B - Manuel	65.95
C - Manuel	44.95
D - Quartz régulier.....	85.95
E - Manuel	38.95
F - Quartz Chrono-alarme.....	100.00
G - Baguette manuel.....	81.95
H - Automatique	60.95

Voûte d'Hydro-Québec

La cause des explosions encore inconnue

par Lucien LATULIPPE

La cause de la défectuosité qui s'est produite dans une voûte souterraine d'Hydro-Québec, au croisement des rues Scott et Saint-Amable, à Québec, était encore inconnue hier soir.

Hydro précise que deux câbles de 25.000 volts, deux de 12.000 et deux de 600 volts se trouvaient dans la voûte en question et qu'ils avaient

été endommagés, ce qui explique la force des explosions et des détonations qui ont réveillé plusieurs familles des environs.

Selon un porte-parole d'Hydro, quatre câbles de 25.000 volts ont dû être remplacés sur une longueur de 1.200 pieds et deux de 600 volts sur une longueur de 600 pieds.

Une vingtaine d'hommes ont travaillé toute la journée et ils devaient

compléter les réparations au cours de la nuit dernière.

Quelque 3.600 abonnés ont été privés d'électricité par la panne qui a suivi, y compris plusieurs hôtels des environs. Le courant a été rétabli vers 16h à l'hôtel Le Concorde, chez

les Soeurs du Bon-Pasteur, à l'hôtellerie des Braves et dans une partie du secteur affecté.

En fin de soirée, le quadrilatère entre les rues Scott, Lacheprotière, Saint-Amable et Grande-Allée devait recouvrer l'électricité, y compris

l'hôtel Claridge, l'édifice du ministère des Affaires culturelles et le Grand Théâtre.

L'édifice de la Laurentienne devait être pourvu de courant ce matin, à moins de complication.

Hydro a enregistré de nom-

breuses autres pannes d'électricité provoquées par la chute d'arbres, hier. A Notre-Dame-des-Laurentides, le courant a été rétabli en soirée et des équipes devaient travailler une partie de la nuit pour réparer la panne qui affectait le secteur de Stoneham.

Quatre accusations contre Gilles Goyette

Quatre accusations ont été portées contre Gilles Goyette, âgé de 23 ans, de Sept-Îles: vol qualifié, port de cagoule, séquestration et introduction par effraction.

Comme il n'y avait pas de juge au palais de justice de Sept-Îles, mardi, le prévenu n'a pas enregistré de plaidoyer et il a été retourné à l'infirmerie de la prison où il est encore soigné pour des blessures reçues lors du vol en question. L'enquête sur le cautionnement a été fixée à aujourd'hui, selon le procureur de la Couronne à Sept-Îles, Me Michel Brisebois.

Les délits reprochés à ce prévenu se sont déroulés au centre commercial Place de ville à Sept-Îles le 16 novembre dernier. Deux individus masqués et armés avaient séquestré le gardien, sa femme et leurs deux jeunes enfants. Ils avaient de plus ligoté les époux qui sont parvenus à se libérer et qui ont dû engager le combat avec les deux intrus avant que la police n'arrive.

Le gardien était à la veille de succomber sous les coups lorsque son épouse a tenté un dernier effort, en frappant les deux cagouleurs dans le dos avec un couteau. Gilles Goyette a été blessé gravement et il a dû subir une intervention chirurgicale. Son compagnon, un mineur, s'en est tiré avec des blessures superficielles.

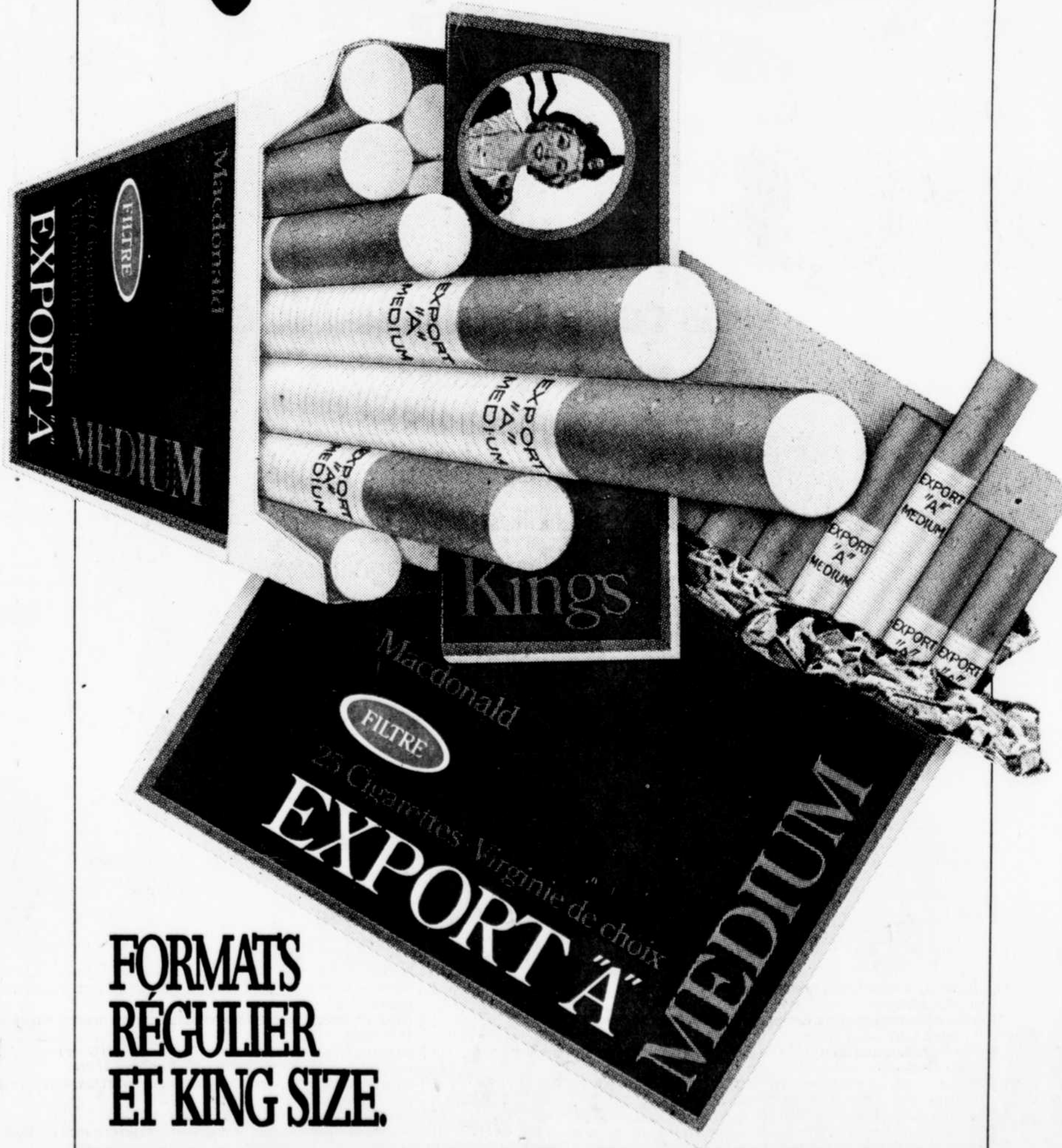
L'enquête sur la mort suspecte d'un citoyen de Charlesbourg, dimanche dernier, a été complétée et la version du suicide a été retenue. C'est ce que laissait savoir, hier, la police de cette ville.

L'autopsie a révélé que la victime avait reçu une balle dans la tête et que le projectile avait pénétré par la tempe.

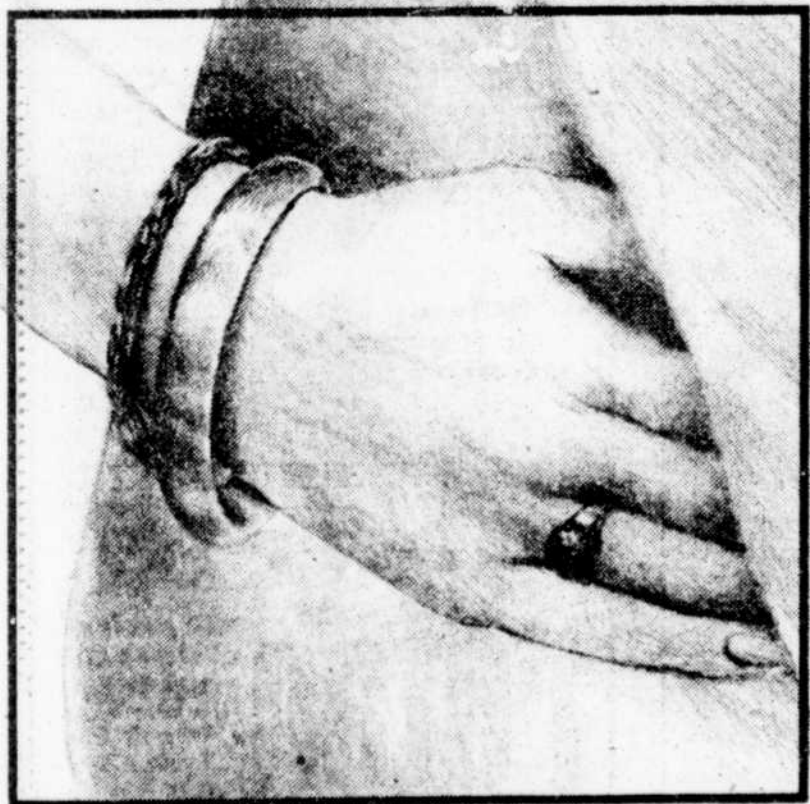
Par ailleurs, deux trous de balle avaient été relevés dans la pièce où se trouvait la victime, ce qui intrigait les enquêteurs.

Le coronar a été prévenu et il rendra un verdict en conséquence.

LA NOUVELLE EXPORT "A" MEDIUM. LA MEDIUM QUI SATISFAIT.



INVESTISSEZ



dans vos cadeaux

Avez-vous l'impression de dépenser en achetant vos cadeaux? En ce cas, il faut vous tourner vers des objets qui prendront de la valeur au lieu d'en perdre. À notre bijouterie-joaillerie, vous ne trouverez que de vrais bijoux. De l'or massif, aux lignes raffinées.

Des créations originales, dessinées et réalisées dans nos ateliers de Sillery. Des bijoux de collection, des exclusivités d'Europe et d'Asie.

Valeur croissante et plaisir sans cesse renouvelé, le bijou est un présent qui a de l'avenir.

Présentement nous accordons une réduction de 20% sur les chaînes, médailles et boucles d'oreilles en or.

WRS AARD
BIJOUTIER-JOAILLIER

Centre commercial Parc Falaise
2405, chemin Saint-Louis, Sillery
Téléphone: (418) 653-3115

Réalisation, restauration et réparation dans nos ateliers de Sillery.
Membre de la Corporation des Bijoutiers du Québec

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Régulier "Goudron" 14 mg, Nicotine 1.0 mg; King Size "Goudron" 15 mg, Nicotine 1.0 mg.

Droits de la personne

Enquête sur l'attitude des banques envers les fermières

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des droits de la personne enquêtera sur l'accusation que les banques et autres institutions de crédit témoigneraient de parti pris à l'encontre des fermières, a déclaré

hier le commissaire suppléant, Mme Rita Cadieux.

Elle a dit à la Conférence nationale des fermières que si la commission concluait à la discrimination après un examen sérieux de l'accusation, elle entreprendrait une enquête officielle.

Il pourrait en résulter l'ordre aux institutions de changer leurs pratiques et même, en certains cas, de verser des indemnités. Une étude préparée pour la conférence dit que les institutions de prêts ont l'habitude de transiger avec des hommes et semblent croire en général qu'une fem-

me doit être deux fois aussi "bonne" qu'un homme pour obtenir un prêt.

Suivant le mémoire, même quand l'homme et la femme sont propriétaires conjoints de la ferme, la femme trouvera plus difficile que son mari d'obtenir un prêt.

Mme Cadieux dit que toute institution qui traite différemment les hommes et les femmes viole la loi des droits de la personne.

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a déclaré mardi à la conférence qu'il avait demandé à la Société de prêt aux agriculteurs de faire enquête sur les accusations de discrimination contenues dans le mémoire.

Mme Cadieux dit qu'aucune femme ne s'est plainte à la commission, mais que les femmes devraient être davantage au courant de leurs droits et réclamer des institutions et de leurs maris traitement égal.

L'étude dit que les fermières mariées et célibataires devraient avoir accès au crédit.

Jamieson abandonne la politique

ST. JOHN'S, Terre-Neuve (d'après CP) — Don Jamieson, dont les talents l'ont porté au sommet de la politique fédérale sans pour autant lui apporter les mêmes succès sur la scène provinciale, a fait mardi ses adieux aux électeurs de Terre-Neuve.

M. Jamieson, un des ténors les mieux connus et les plus prestigieux de la politique fédérale, qui a représenté la côte sud de Terre-Neuve aux Communes de 1966 à 1979, a abandonné son siège à l'Assemblée législative de St. John's pour entreprendre, selon certains, une carrière diplomatique.

Sa démission survient un peu plus d'un mois après l'élection, le 1er novembre, de Len Stirling, comme chef du Parti libéral de Terre-Neuve.



Ils sont les derniers

Un avion transportant 418 réfugiés du Sud-Est asiatique est arrivé hier soir à l'aéroport de Mirabel. Parmi les passagers figurent les Troeung, qui ont été invités à rendre visite au premier ministre Trudeau lundi, avant de prendre le chemin de Goderich, en Ontario, où ils doivent habiter. La raison de cet honneur est que la famille Troeung est considérée comme la dernière à entrer au pays cette année.



Le Soleil, Yvon Monroie

Quelque 200 assistés sociaux se sont rendus sur la colline parlementaire, hier, pour manifester et crier victoire sur des coupures dans leurs chèques mensuels.

Manifestation calme de 200 assistés sociaux

par Guy DUBÉ

Quelque 200 assistés sociaux de la région 03 ainsi que de l'Est du Québec ont manifesté dans le calme sur la colline parlementaire, hier, criant victoire sur certaines coupures que le gouvernement avait imposées dans les chèques mensuels.

"Les assistés sociaux en ont assez de se faire harceler, menacer, couper et de vivre dans une insécurité constante. Non seulement nous revendiquons pour conserver nos droits acquis, mais aussi pour améliorer nos conditions de vie. Notre victoire, c'est le résultat de l'unité des assistés so-

ciaux!", ont déclaré les porte-parole du Front commun des assistés sociaux, exigeant du même coup la fin du harcèlement et de toutes les coupures, l'indexation aux trois mois selon la hausse réelle du coût de la vie et selon les régions, et la hausse de 20 pour 100 sur leurs chèques en janvier. "Cela pour arriver à atteindre le seuil de la pauvreté", ajoutent-ils.

Le 1er août dernier, 35.800 assistés sociaux ont vu leur chèque amputé de \$10 ou \$25, sans préavis du ministère des Affaires sociales. Le ministre Denis Laizeur a par la suite consenti à annuler les coupures "jusqu'en avril 1981" et a annoncé le remboursement des montants qui avaient été amputés.

L'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain (ADDSQM), qui organisait la manifestation d'hier, a reçu l'appui de nombreux groupes ou associations populaires de la région. Une manifestation semblable se tenait simultanément à Montréal.



La collection de Noël

Pour vos cadeaux de Noël, nous vous proposons quelques uns de nos bijoux préférés. Un échantillon infime de notre grande sélection de magnifiques cadeaux destinés à ceux qui vous sont chers. Cette année, souhaitez-leur un "joyeux Noël" avec un bijou-tendresse de chez Mappins.

JOAILLIER
Mappins
Le magasin du bon goût.

- (A) Bracelet en or 14 K de trois couleurs, jaune, blanche et rose. Importé d'Italie et assorti au collier. \$700.
(B) Pendentif en forme de coeur. Or jaune 10 K serti de deux diamants. Chaîne de 16 pouces. \$200.
(C) Collier de ligne classique en or 14 K de trois couleurs, jaune, blanche et rose. Importé d'Italie. \$1500.
(D) Montre à quartz pour hommes. Avec calendrier, boîtier de couleur or et revers en acier inoxydable. Bracelet en lézard véritable. La montre n'a jamais besoin d'être remontée. \$125.
(E) Montre à quartz pour dames. Boîtier de couleur or serti de quatre diamants. \$175.
(F) Bague pour hommes comprenant 7 diamants sertis dans de l'or jaune et blanc 10 K \$1850.

- (G) Bague en or jaune 10 K pour hommes, embellie d'un saphir astérié noir véritable et d'un diamant. \$595.
(H) Bague de soirée. Dix-sept diamants sertis dans une monture en or jaune et blanc 14 K. \$1600.
(J) Bague en or jaune 14 K pour dames. Sertissage en or blanc rehaussé d'un saphir bleu véritable entouré de deux diamants à taille brillant. \$1500.
(K) Bague en or jaune 10 K pour dames. Monture en or blanc 14 K serti d'un rubis à taille marquise entouré de deux diamants. \$250.
(L) Bague à mini diamant en or 10 K. \$175.
(M) Boucles d'oreilles à noeuds de vingt diamants, en or blanc 14 K. \$450.

Servez-vous du programme de mise-de-côté pratique de Mappins, ou utilisez votre carte de crédit Mappins, Mastercharge ou Visa.

Les Galeries Chagnon 837-2485

ÉROTIQUE

La plus grande exposition permanente d'objets sexuels, d'articles et de lingerie érotique ou sensuelle (que nous ayons vu), au pays.

BOUTIQUE PETER & EROS INTERNATIONAL
115, ST-JOSEPH EST • QUÉBEC
Près du bout, Langelier

CORRECTION

Smart

Il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire "SUGGESTIONS DE CADEAUX", distribué dans les foyers le 1er décembre.

Page 1 — A PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS SEULEMENT l'épingle bleue ne sera pas vendue. Seul le pin d'Ecosse sera disponible. Nous regrettons tout inconvénient que cette erreur a pu causer à notre clientèle.

Pour confectionner vos propres enceintes acoustiques

TOUT DROIT

du pays des Rolls Royce. Venez voir les fameux haut-parleurs



KEF



rotac

2873, chemin Ste-Foy
Ste-Foy — 653-7768
Service autorisé
Harman, Kardon,
Denon, B & W,
Tannoy, QUAD,
Nakamichi

syndicat
Maquet
Mail St Roch • Place Laurier • Place Poir de Lys



Marcel Michaud



Pierre St-Michel



Raymond Cantin

Nos conseillers en décorations, une équipe dynamique à votre service

Consultation gratuite de décoration intérieure

Pour rénover, rajouter ou aménager un nouveau logis, nous vous invitons à les consulter, ils iront vous visiter avec des échantillons, à votre demande.

Service de remboursement

Si un meuble vous semble défectueux, nous vous offrons le remboursement, l'ébénisterie, la restauration des bois sur tous meubles de style et contemporains. Nos conseillers en décoration discuteront avec vous du travail à exécuter.

Composez 524-5121 poste 360

Nos conseillers en décoration sont disponibles, sur rendez-vous, aux 6 magasins Maquet-Syndicat.

Québec songe à réglementer l'inspection

Réunion sur la pêche au saumon annulée

**toujours dans la note
aux temps des fêtes**

St-Gyr & frères
« Une game
MAN-CTROCK

«Une gamme de bons produits»
MAIL ST-ROCH 522-1233 PLACE LAURIER 651-7384

Joyeux Noël
chez

**Un cadeau pratique
s'achète chez Maguire . . .**



PHILIPS

**la précision en
Haute Fidélité**



\$529

\$594

Modèle AH-384
Amplificateur intégré, 40
watts par canal - 05% de
distorsion.

Modèle SX-2931
Enceintes acoustiques, 3 voies - 60 watts.
Garantie de 2 ans pièces et main-d'œuvre.

\$849



MAC
P

LECTEUR DE VIDEODISQUES

MAGNAVOX
DE
PHILIPS

MODELE VH8000

MAGNAVISON, le tout nouveau lecteur de vidéodisques de Magnavox est un tourne-disque qui projette des images... et ce directement sur votre propre téléviseur. Il fonctionne à l'aide d'un faisceau lumineux, un rayon laser, plutôt que d'une aiguille. Regardez ce que vous voulez, quand vous le voulez. Magnavision... une autre innovation Magnavox en matière d'appareils électroniques pour le foyer.

SERVICE

681-7731

MODERNE

13 morceaux
Incluant cuisinière et réfrigérateur

ÉPARGNEZ \$795

Rég. \$3,371
pour \$2,576

 Pour votre protection,
sommes membres de la C
PORATION DES MARCHA
DE MEUBLES DU QUÉBEC



CHARGEX
VISA

Québec se "drugstorise"

Plusieurs dignitaires du monde politique et social de l'agglomération de Québec ont participé, hier soir, à l'inauguration du premier drugstore de Québec,

dans les locaux de l'ex-pharmacie Livernois, à l'intersection des rues Saint-Jean, de la Fabrique, Garneau, Couillard... et plusieurs autres.

Le propriétaire de ce mini-centre commercial, M. Jules Gauvin, président des Immeubles de la Fabrique, a cependant dû investir \$1,8 million, soit \$800,000 de plus que les prévisions budgétaires, pour redonner à cet édifice de près de deux siècles son charme et son caractère d'antan.

M. Gauvin a fait les choses en grand. On ne s'y reconnaît plus. La pharmacie Livernois resplendit maintenant, sous son nouveau vocable de Drugstore Livernois (prononcez "dreugstore") d'une beauté qu'on ne lui connaissait pas.

Après avoir percé les murs et les planchers et avoir constaté dans quel état se trouvait la tuyauterie, elle aussi âgée de deux siècles, on a décidé de remplacer la plomberie, le système de chauffage, la climatisation et le drainage, ce qui, évidemment, a doublé la facturation et causé un retard de plusieurs mois.

Résultat pratique, le Drugstore Livernois offre aujourd'hui une vingtaine de boutiques, réparties sur quatre étages autour d'un atrium formant une cour intérieure d'une architecture fort intéressante. Déjà, 14 des 19 boutiques sont ouvertes. Une place à visiter si vous passez dans le coin.



La cour intérieure à la romaine

Le Soleil, Yvon Monroie

Drugstore, c'est français

Imaginez-vous donc que le mot drugstore est aussi français, selon les dictionnaires, que le sont les mots ferry-boat, water-ballast, week-end ou ketchup.

Le communicateur de CCCP, la compagnie qui s'occupe des relations publiques du Drugstore Livernois, ont fait quelques recherches autour de ce mot "français" et voici ce que ça donne.

Dans le petit Robert, un drugstore est un ensemble moderne formé d'un bar, d'un café-restaurant, de magasins divers et parfois d'une salle de spectacle.

Par ailleurs, un arrêté du gouvernement de la République française en matière de terminologie cite: "Le drugstore est un établissement pratiquant le commerce de détail, ouvert tous les jours, suivant un très large horaire et composé d'un restaurant, de stands, de services, etc. Le décor est généralement recherché."

Enfin, dans le dictionnaire des mots nouveaux de Pierre Gilbert, il est écrit: "Le drugstore est

une sorte de magasin à entrée libre ayant vu le jour en France vers 1960. Le drugstore se reconnaît à un certain style décoratif "belle époque", à ses passages sinués, et à sa clientèle où dominent les jeunes gens "à la mode".

Moi qui croyais, depuis que je suis tout jeune, qu'un drugstore c'était tout simplement une phar-

macie américaine. Vous savez ces pharmacies où l'on retrouve un pharmacien, bien sûr, mais bien caché derrière une boutique de parfum, un stand à journaux et à cigarettes, un restaurant-bar, un comptoir à chocolat, une boutique de jouets "cheap", etc. Finalement, une pharmacie et un drugstore... c'est presque la même chose sauf que le drugstore, c'est plus chic.

Pourquoi devenir conseiller, Théo?

Il semble de plus en plus, selon la rumeur et à cause des pressions publiques, que le bien-aimé courtier Théo Genest se porterait candidat au poste de conseiller pour succéder à Me Jules Blanchet, récemment nommé juge à Montréal.

Théo Genest est un homme d'affaires averti et c'est le genre de bonhomme que l'on ne retrouve pas à de multiples exemplaires au conseil de ville de Qué-

bec. C'est un courtier tellement efficace que je serais tenté d'écrire qu'il a déjà acheté ou vendu la moitié du quartier où il serait éventuellement appelé à siéger, soit la haute ville de Québec.

Le seul problème, c'est que Théo Genest est un courtier qui a trop d'envergure pour se présenter au poste de conseiller. À chaque fois que la ville de Québec procèdera à un changement de zonage dans son quartier (si jamais

il est élu), il se trouvera des "oppositionnistes", des "antitis" ou des "ologues" pour annoncer en conférence de presse que le conseiller vient encore de se "beurrer".

Si j'étais toi, Théo, je continuerais à faire de l'argent et je ne ferais pas de politique. Je sais que ça te "travaille" depuis des années et que tu n'écouteras pas ce conseil mais ne viens surtout pas te plaindre dans deux ou trois ans.



pierre champagne ‡



Souscrivez au Timbre de Noël

MON CARNET MONDAIN

Ambulance Saint-Jean

L'Ambulance Saint-Jean vient de fonder une nouvelle division à Lac-Saint-Charles. Sous la responsabilité du surintendant divisionnaire Georges Caron, 14 patrouilleurs de ski de randonnée dispenseront les premiers soins aux skieurs blessés.

Un adieu

C'est au Holiday Inn du centre ville qu'aura lieu demain (le 5 décembre) un 5 à 7 en l'honneur de policiers de Québec qui prennent leur retraite. Des confrères et amis veulent ainsi souligner le départ de l'inspecteur-chef Honoré Mercier (un nom connu s'il en est un) et du capitaine Roch Moffet, des sergents-détectives Raymond Miller et André Garneau, ainsi que du caporal C.H. Lessard.

Ordre du mérite militaire

Le lieutenant-colonel Denis Boiteau, OMM, CD, de Sainte-Foy, a été nommé récemment officier de l'Ordre du mérite militaire, par le gouverneur général Edward Schreyer récemment, à Ottawa. Le colonel Boiteau est commandant du quartier général de la zone de recrutement à Québec.

Buffet des Caraïbes

Bonne nouvelle pour les gourmets. Le buffet des Caraïbes offert tous les samedis au restaurant l'Astral est si bien fréquenté que la direction de l'hôtel Le Concorde a décidé d'offrir des supplémentaires... comme au théâtre. Ce n'est donc plus le 13

décembre que se terminera ce buffet mais le 3 janvier. Il sera remplacé, le 8 janvier, par un buffet de fruits de mer. Si ce n'était que de moi, je le garderais jusqu'au mois de mars... surtout depuis que l'on a aussi amélioré le service et la réception.

Réfugiés asiatiques

Vous avez été émus par le sort des réfugiés asiatiques? Vous avez du temps, le goût de vous impliquer et d'être utile. Les Fêtes s'en viennent! Vous pourriez inviter une famille réfugiée à passer Noël avec vous. Pour de plus amples renseignements, téléphonez au comité d'accueil des réfugiés à 643-1435.

Du champagne chinois

Selon le journal "Guang-ming", la Chine a mis au point son propre "champagne" qui pourrait être prochainement commercialisé sur une large échelle dans le pays et sur les marchés étrangers. Le vin "champagnisé" était produit jusqu'à ce jour artificiellement en introduisant du gaz carbonique dans le vin. Laissez-moi vous dire une chose: c'est un coup que les Chinois regretteront. Parlez-en à mes patrons. Ils se départiraient volontiers du "champagne" du SOLEIL... s'il y avait des acheteurs.

Grethel

Ce soir à 20h, en la salle 2D du pavillon De Koninck, Mme Nicole Brossard prononcera, dans le cadre des activités de Grethel, une conférence intitulée "Les mémoires et les écritures de femmes".

CONCOURS

«Jem'abonne au SOLEIL»

4 GRANDS PRIX:

- Un voyage de 10 jours pour deux (2) au Club Med de ITAPARICA au BRESIL, en collaboration avec le Club Automobile de Québec et Varig.
- Une PLAQUETTE D'OR de 5 oz d'une valeur de plus de \$4,000.
- Ademco Location à long terme offre deux (2) voitures de marque Buick Régat, prêtées pour une période de 24 mois.

DEPECHEZ-VOUS D'EN PROFITER!

Il suffit d'être abonné(e) au SOLEIL et de faire parvenir le bulletin de participation suivant:

VOYAGES	CAA	VARIG	ADEMCO
Club Med	VARIG	LOCATION A LONG TERME	autos — camions
Lignes Aériennes Brésiliennes		560, de la Couronne Tél.: 647-1356	
NOM _____	Expédiez ce bulletin à:		
ADRESSE _____	CONCOURS «Jem'abonne au Soleil»		
CODE POSTAL _____	Boite postale 15,800		
TEL. _____	Québec, G1K 8A8		
☐ Je suis déjà abonné(e) ☐ Je désire m'abonner			

À
gagner
\$23,000
en prix

LE SOLEIL
647-3333

Le Salon International du Livre de Québec

INVITE LES

AUTEURS QUEBÉCOIS

A PARTICIPER AU

GRAND CONCOURS LITTÉRAIRE 1980-81

la relève du roman québécois

"PRIX ROBERT-CLICHE"

BOURSES LE SOLEIL

dans le cadre du



10e SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC

Le concours "LA RELÈVE DU ROMAN QUÉBÉCOIS" est ouvert à tous les hommes et femmes du Québec (16 ans révolus et plus, de citoyenneté canadienne), qui ne font pas partie des écrivains professionnels et dont les œuvres n'ont jamais été publiées. Ce concours favorise uniquement le genre littéraire "ROMAN" et ce, sous toutes ses formes.

Procurez-vous la copie complète des règlements et le formulaire d'inscription à l'adresse suivante:

"LA RELÈVE DU ROMAN QUÉBÉCOIS"
2535, boulevard Laurier, suite 530, Ste-Foy,
chez tout bon libraire
ou au Journal Le Soleil

Les participants devront faire parvenir leur manuscrit, par courrier recommandé au plus tard le 31 décembre 1980, à minuit, le cachet de la poste en faisant foi.

Annulation de la conférence de Dakar

Ottawa tient la France seule responsable

(D'après PC et AFP) — La France, qui ne veut pas "ouvrir les portes de l'Afrique francophone au Canada", doit porter l'odieux pour l'annulation du sommet francophone qui devait avoir lieu à Dakar les 8 et 9 décembre.

C'est du moins l'opinion exprimée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan lors d'une rencontre avec les journalistes hier au cours de laquelle il a indiqué qu'Ottawa ne présenterait pas de nouvelle offre au Québec pour tenter de sauver la rencontre de Dakar.

Tout en excluant la participation d'un ministre québécois à la conférence de Dakar, M. MacGuigan a néanmoins indiqué qu'il était prêt à rediscuter avec le Québec de sa participation au niveau des hauts fonctionnaires. "Il n'y a pas de chiffre magique, dit-il, Ottawa est prête à considérer la participation d'un, deux ou trois représentants du Québec, mais à l'intérieur de la délégation canadienne".

De l'avis du ministre MacGuigan, la décision de la France de ne pas se rendre à ce sommet s'explique plus facilement par le fait qu'elle désire maintenir des relations bilatérales avec ses anciennes colonies d'Afrique et qu'elle ne

tient nullement à voir le Canada s'en mêler. "Nous avons l'impression que la France ne veut pas une communauté francophone internationale", a déclaré M. MacGuigan.

Mettant à exécution sa menace de ne pas participer à la réunion des ministres des Affaires extérieures des pays francophones à moins que le Québec ne soit satisfait de sa représentation au sein de la délégation canadienne, la France a annoncé qu'elle boycotterait cette rencontre. Ceci a amené hier le principal instigateur de l'événement, le président du Sénégal, M. Léopold Sédor Senghor, à en annoncer l'annulation de la conférence "pour laisser le temps aux partis de trouver un accord sur le problème de la représentation du Québec".

Le ministre MacGuigan a ajouté qu'une autre raison de l'annulation de la conférence pouvait être la décision du président Léopold Senghor, du Sénégal, de démissionner de son poste, en janvier.

Ryan

Toutefois, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a exprimé un point de vue contraire à celui de MacGuigan hier, à l'occasion d'un déjeuner-

causerie auquel il participait à Ottawa. A son avis, "il aurait fallu aller plus loin que le gouvernement fédéral n'était prêt à offrir".

M. Ryan, notant que ce différend entre le Canada et la France avait donné lieu à une "guerre des mots et des formules", a estimé qu'il aurait été bon que le Québec soit associé dès le départ au mouvement de création d'un regroupement des pays francophones.

La réunion des ministres des Affaires extérieures de Dakar, devait préparer la tenue d'un sommet des chefs d'Etat en vue de la création d'un commonwealth francophone.

France

Pour sa part, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères, a indiqué, hier, que "la France a fait des difficultés" pour la tenue de la conférence parce qu'elle estimait que la "deuxième communauté francophone du monde devait être représentée comme elle le souhaitait à une réunion sur la francophonie".

• choyez vos amis offrez leur une prune Védrenne



Société Commerciale Clément Inc. Montréal, Québec, 1000-1000



Le parfait cadeau classique... un classique en pure laine.

Ne cherchez plus!... voici le cadeau qui lui plaira... et vous plaira aussi par son prix! Ces trois lainages classiques nous sont exclusifs. Le ras-de-cou, en shetland; bleu-gris, havane-bleu, canard-vert, \$35.

Chandail en V, laine d'agneau; gris, marine, vin, taupe, bronze, beige, \$42.50. Et gilet, laine d'agneau; taupe, marine, gris, marron rouge, \$55. Bel emballage Noël gratis. Boutique Hommes. Rez-de-chaussée.

HOLT RENFREW
des cadeaux toujours recherchés

H.R. OUVERT JEUDIS et VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE-FOY

2 hrs. station gratuit, parc-autos, Place de l'Hôtel de Ville.

CET HIVER HABILLEZ-VOUS!

Les vêtements de ski



La Carriole

10505 BOUL. SAINT-ANNE, SAINT-ANNE-DE-BEAUPRE, QUEBEC, G0A 3C0. C.P. 219 (418) 827-2674



Le cristal s'allume sous les feux de la lampe...

Voici une très jolie lampe. D'aspect délicat, mais d'un poids substantiel, elle rayonne d'un éclat chaud et romantique.

Le cristal de plomb taillé à la main est rehaussé de notre populaire motif de virevent. Les appareillages de métal et la base sont de couleur or. L'abat-jour est blanc à garniture or. Hauteur 20 1/2".

\$39.95

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

16, de la Fabrique 692-3822
PLACE QUEBEC 529-0231
PLACE FLEUR DE LYS 529-0303
PLACE DU ROYAUME 653-4035
Chicoutimi

BIRKS
JOAILLIERS

Un simple numéro de 6 chiffres pour gagner votre million



Des millions

Des numéros mobiles

Retrouvez à l'intérieur de votre numéro de six chiffres, un numéro tiré de 2, 3, 4 ou 5 chiffres.

Des gros lots de 100 000\$

Des lots instantanés à gratter de 5\$ à 10 000\$

LA NOUVELLE

Super Loto



La fine pointe des loteries



LE PÈRE NOËL EN LIBERTÉ

JUSQU'AU 6 DECEMBRE CHEZ

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH



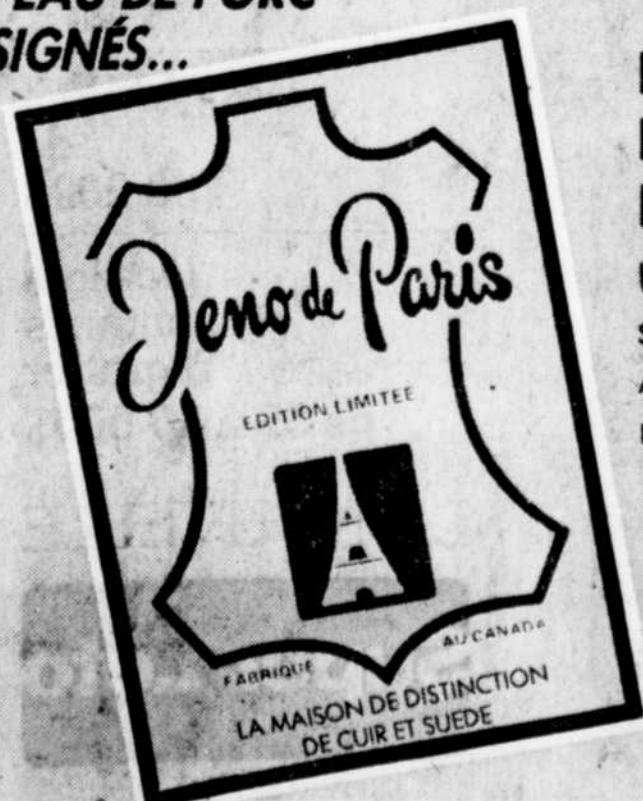
VENEZ RENCONTRER
LE PERE NOËL
-ALIAS-
CHRISTIAN LAVOIE

EN DIRECT DU MAGASIN
SUR LES ONDES DE

CKCV 1280



LUXUEUX PALETOTS DE
PEAU DE PORC
SIGNÉS...



**A- CHAUD PALE-
TOT EN AGNEAU
RETOURNE
LONGUEUR 36
POUCES**

Un paletot idéal pour le sport ou la marche. Agneau de couleur beige nuancé. 36 à 46.

PRIX REGULIER \$500

\$399

**B- CHIC PALETOT EN
PEAU DE PORC
RICHEMENT GARNI
D'UN COL DE CHAT
SAUVAGE**

Un paletot qui vous assurera chaleur et confort pour plusieurs années. Doublure de lainage. Choix de noir, brun ou caramel. Grandeurs 36 à 46.

PRIX REGULIER \$600

\$499

**C- PALETOT EN PEAU
DE PORC SUEDE
MODELE TRENCH
POUR JEUNES
HOMMES**

Un paletot souple et confortable avec chaude doublure et ceinture. Brun, gris, caramel. 36 à 46.

PRIX REGULIER \$400

\$349

**D- PALETOT EN AGNEAU
RETOURNE LONGUEUR
42 ET 44 POUCES GARNI
D'UN CHIC COL DE
CHAT SAUVAGE**

Le vêtement le plus chaud qui soit et de confection soignée en peau très souple et de première qualité. Couleur taupe. Grandeurs 36 à 46.

PRIX REGULIER \$1100

\$869

UN GROS PANIER DE PROVISIONS A GAGNER CHAQUE JOUR JUSQU'A NOËL!